Service public federal Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

Institut Provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence (IPFASSU) de la Province de Liège – École du Feu

Titre formation

Brancardage en terrain difficile

Type de formation

Formation à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 21 février 2011 (art 51) modifié par l'AR du 24/10/2011 (art. 3)

(tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Objectif pédagogique général

Face à une situation de brancardage en terrain difficile donnée, le candidat sera capable de sélectionner le matériel adéquat et de réaliser la manœuvre de brancardage appropriée (en fonction du contexte), en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité.

1. DOMAINES D'APPLICATION & LIMITES

Objectifs pédagogiques

- Citer et expliquer les différents domaines d'application du brancardage en terrain facile, chaotique et difficile ;
- Citer et expliquer les limites liées à la réalisation de manœuvres de brancardage en terrain facile, chaotique et difficile.

Méthodologie : Exposé interactif

Organisation : Grand groupe

2. ÉQUIPEMENT & MATERIEL D'INTERVENTION

Objectifs pédagogiques

- Lister le matériel et l'équipement nécessaires à la réalisation d'une intervention de brancardage en terrain difficile ;
- Enoncer et expliquer les caractéristiques de chaque élément du matériel/de l'équipement ;
- Entretenir et stocker le matériel/l'équipement (textile et métallique) en appliquant la procédure et les étapes enseignées.

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution

Organisation : Grand groupe

3. LES NOEUDS

Objectifs pédagogiques

- Enumérer, nommer et distinguer les huit nœuds indispensables à la réalisation de manœuvres de brancardage en terrain difficile ;
- Lister et expliquer, pour chaque nœud, les situations spécifiques pour lesquelles leur utilisation est nécessaire ;
- Réaliser les huit nœuds en appliquant la procédure et les étapes enseignées.

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution + Exercices pratiques

Organisation : Grand groupe

4. L'ANCRAGE

Objectifs pédagogiques

- Définir et expliquer le concept/la technique d'ancrage ;
- Nommer et distinguer les trois types de supports sur lesquels un ancrage peut être réalisé. Citer, pour chacun de ces supports, des exemples concrets ;
- Nommer, distinguer et expliquer les différentes techniques d'ancrage indispensables à la réalisation de manœuvres de brancardage en terrain difficile. Lister, pour chacune de ces techniques, le matériel associé ;
- Identifier, pour chaque type de supports sur lesquels un ancrage peut être réalisé, la/les technique(s) appropriée(s) ;
- Face à une situation de brancardage en terrain difficile donnée : sélectionner le matériel adéquat (en fonction du contexte) et réaliser la technique d'ancrage appropriée en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité.

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution + Exercices pratiques

Organisation : Sous-groupes

5. L'AMARRAGE

Objectifs pédagogiques :

- Définir et expliquer le concept/la technique d'amarrage ;
- Citer les 4 points essentiels garantissant un amarrage de qualité ;
- Nommer, distinguer et expliquer les différentes techniques d'amarrage indispensables à la réalisation de manœuvres de brancardage en terrain difficile. Lister, pour chacune de ces techniques, le matériel associé ;
- Identifier, pour chaque type d'ancrage, la/les technique(s) d'amarrage appropriée(s) ;
- Face à une situation de brancardage en terrain difficile donnée: sélectionner le matériel adéquat (en fonction du contexte) et réaliser la technique d'amarrage nécessaire en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité.

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution + Exercices pratiques

Organisation : Sous-groupes

6. L'ACCÈS

Objectifs pédagogiques :

- Définir et expliquer le concept/la technique d'accès ;
- Citer les 3 combinaisons de matériel possibles que l'on peut utiliser pour réaliser la technique d'accès ;
- Face à une situation en terrain chaotique ou difficile donnée : sélectionner le matériel adéquat et réaliser la technique d'accès en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité.

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution + Exercices pratiques

Organisation : Sous-groupes

7. LE RELEVAGE

Objectifs pédagogiques

- Définir et expliquer le concept/la technique de relevage ;
- Face à une situation de brancardage en terrain facile, chaotique ou difficile donnée: réaliser la technique de relevage en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité.

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution + Exercices pratiques

Organisation : Sous-groupes

8. LE BRANCARDAGE

8.1. En terrain facile

Objectifs pédagogiques

- Définir et expliquer le concept/la technique de brancardage en terrain facile ;
- Face à une situation de brancardage en terrain facile donnée : réaliser la technique de brancardage en terrain facile en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité.

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution + Exercices pratiques

Organisation : Sous-groupes

8.2. En terrain chaotique

Objectifs pédagogiques

- Définir et expliquer le concept/la technique de brancardage en terrain chaotique ;
- Face à une situation de brancardage en terrain chaotique donnée : réaliser la technique de brancardage en terrain chaotique en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité.

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution + Exercices pratiques

Organisation : Sous-groupes

8.3. En terrain difficile

- **En montée (du bas vers le haut)**

- **En descente (du haut vers le bas)**

Objectifs pédagogiques

- Nommer, distinguer et expliquer les deux techniques de brancardage en terrain difficile. Lister, pour chacune de ces techniques, le matériel associé ;
- Face à une situation de brancardage en terrain difficile donnée : sélectionner le matériel adéquat et réaliser la technique de brancardage appropriée en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité.

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution + Exercices pratiques

Organisation : Sous-groupes

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures (12h)

Théorie: 3h30

Pratique froide: 7h

Gestion & préparation du matériel : 1h30

- inventaire et vérification
- acheminement sur site
- préparation
- reconditionnement (séchage et rangement)

Pratique chaude: néant

Composition du groupe en formation

Nombre minimum de participants par groupe

- Théorie : 24
- Pratique froide : 4
- Pratique chaude : néant

Instructeurs – profil et compétences

Etre détenteur du certificat « Équipier sauvetage par cordes (IMP-2) » ou du certificat « Chef d'équipe sauvetage par cordes (IMP-3) » actuellement délivrés par l'École du Feu de la Province de Liège[1].

[1] *Dans l'attente de la reconnaissance officielle du KCCE pour ces certificats.*

Etre opérationnel IMP-2 ou IMP-3. À savoir : être en ordre de recyclage et avoir réussi le test annuel opérationnel.

Etre détenteur d'une attestation de réussite « Brancardage en terrain difficile » délivrée par l'École du Feu de la Province de Liège.

Prérequis

Non

Lieu de la formation en exigences d'accommodation

Locaux de formation pour la théorie (aménagement et équipement):

- Vidéoprojecteur
- Tableau blanc ou vert
- Marqueurs ou craies

Accommodation pour la pratique (terrain et équipement):

- **Sites appropriés** : terrain naturel boisé ayant un dénivelé inférieur à 55°
- **Local/garage** : espace suffisamment grand et proche du local théorique pour réaliser des exercices pratiques.

Organisation

Centre de formation de la Province de Liège (École du Feu), délocalisé au poste de secours d'Aywaille- centre de formation GRIMP.

Tous les autres centres de formation peuvent également organiser ce type de formation pour autant qu'ils puissent faire appel à des instructeurs qualifiés et qu'ils disposent des infrastructures et du matériel nécessaires au bon déroulement de la formation.

Cours

Présentation PPT (théorie)

Dossier de présentation des différents nœuds (théorie & pratique)

Matériel

Partie théorique :

- Un projecteur
- Des marqueurs/craies
- Un tableau
- Un kit de matériel de brancardage
- Matériel de démonstration dégradé (montrer les différentes usures et dégradations du matériel)
- 15 cordelettes 10,5mm (2,50 m)
- 12 connecteurs type HMS
- 15 cordelettes 7mm (2,50 m) pour la réalisation des noeuds

Partie pratique :

2 kits de brancardage comprenant chacun :

- 1 sac de transport
- 6 cordelettes de diam. 7mm
- 20 anneaux de sangles 150 cm
- 16 M.A.V. (// & Am'D)
- 6 H.M.S. (poire)
- 1 M.A.V. acier
- 2 grandes poulies : P05
- 2 gaines de protection corde
- 2 cordes ½ stat. (diam. 10,5 mm) 5 m
- 2 cordes ½ stat. (diam. 10,5 mm) 10 m
- 2 cordes ½ stat. (diam. 10,5 mm) 50 m
- 1 bâche
- 1 inventaire (attaché au sac)
- 1 casque victime

Matériel complémentaire :

- 15 ceintures de maintien au travail avec 1 longe statique
- 1 civière type Ferno
- 3 cordes de sauvetage type pompiers
- 3 cordes (diam. 10,5 mm) 15 m
- 3 kits de transport cordes
- 15 cordelettes (diam. 10,5 mm) 2,50 m
- Fiches réflexes des formateurs
- Véhicule de transport (matériel et formateurs)

Evaluation

Réalisation d'un exercice de mise en situation comme synthèse de la formation.

Avis Conseil Supérieur

Date: 01/06/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code formation : AT 54 13

Date : 01/09/2016

Service public federal Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

Institut Provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence (IPFASSU) de la Province de Liège – École du Feu

Titre formation

Chef d'équipe sauvetage par cordes (IMP 3)

Type de formation

Formation à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Objectifs pédagogiques généraux

- Expliquer l'organisation générale du sauvetage par cordes
- S'équiper d'un harnais et réaliser un contrôle croisé
- Installer une main courante
- Installer un accès sur corde vers le haut vers le bas et en translation sans fautes de sécurité

- Evoluer sur corde vers le haut vers le bas et en translation sans fautes de sécurité
- Être capable de mettre en œuvre les différents dispositifs de sauvetage par cordes
- Réaliser un décrochage d'équipier
- Connaître le cadre d'emploi de l'équipe GRIMP et les règles d'emploi du matériel
- Évaluer une situation et élaborer des idées de manœuvre
- Gérer et commander une équipe GRIMP en opération, à l'entraînement ou en formation
- Renseigner et conseiller le CDO
- Être compris et obéis de tous dans le respect des règles de sécurité
- Respecter les procédures

1. L'organisation générale

Contenu

- Cadre général du sauvetage par cordes
- Domaine(s) d'application
- Moyens minimaux
- Terminologie
- Fonctions et organisation opérationnelle de l'équipe
- Déroulement des opérations
- Le chef d'équipe sauveteur par corde

Objectifs pédagogiques

- Définir et expliquer le cadre général du sauvetage par cordes
- Définir et expliquer le cadre administratif et réglementaire de la spécialité GRIMP
- Citer et expliquer les domaines d'application du sauvetage par cordes
- Citer et expliquer les moyens minimaux
- Définir et expliquer les termes suivants : manipulation, manœuvre, dispositif
- Citer le nom/titre de chaque intervenant et expliquer les fonctions/missions qui lui sont attribuées
- Enumérer et expliquer le déroulement des opérations
- Citer et expliquer le rôle et les activités du chef d'équipe sauvetage par cordes. Lister les conditions à remplir pour être opérationnel

Méthodologie : Exposé interactif + Discussion dirigée + Démonstration-exécution + Exercices pratiques

Les chapitres 2 à 10 constituent une révision de la matière du niveau d'emploi « équiper sauvetage par cordes (IMP-2)»

2. Les agrès textiles (Module 1.2 IMP-2)

3. Les agrès métalliques (Module 1.3 IMP-2)

4. Les nœuds (Module 1.4 IMP-2)

5. **Incidence de chute (Module 1.5 IMP-2)**

6. **Définitions et principes fondamentaux associés (Module 1.6 IMP-2)**

7. **Evolution avec et sur corde (Module 1.7 IMP-2)**

8. **Evolution vers le haut (Module 1.8 IMP-2)**

9. **Le dégagement d'équipier (Module 1.9 IMP-2)**

10. **Dispositif basique de translation (Module 2.1 IMP-2)**

11. **Gestion opérationnelle et commandement**

Contenu

Marche général des opérations

Commandement

- Articulation de l'équipe
- Les ordres préalables
- L'ordre d'exécution (SOEIC)

Objectifs pédagogiques

- Citer et expliquer (de manière chronologique) les éléments à prendre en compte, les règles de base et la procédure à suivre (8 phases) dans le cadre du sauvetage par cordes
- Face à une situation de sauvetage par cordes donnée, mettre en œuvre les règles de base liées à la marche générale des opérations en appliquant la procédure (8 phases) et en respectant les règles de sécurité
- Citer et expliquer le rôle, les tâches et les missions du chef d'équipe sauvetage par cordes lorsqu'il commande une opération
- Gérer et commander une équipe de 4 à 8 sauveteurs par cordage
- Enoncer, expliquer et préparer l'engagement opérationnel à l'arrivée sur site
- Réaliser un ordre d'exécution (SOEIC)

Méthodologie : Exposé interactif + Discussion dirigée + Démonstration-exécution + Exercices pratiques

Les chapitres 12 à 16 constituent une révision de la matière du niveau d'emploi « équiper sauvetage par cordes (IMP-2) »

12. **Secours en paroi (Module 2.3 IMP-2)**

13. **Cordes tendues (Module 2.4 IMP-2)**

14. **Environnement civière (Module 2.5 IMP-2)**

15. **Poulie de renvoi mobile (PRM) (Module 2.6 IMP-2)**

16. **Technique d'évacuation en façade (Module 2.7 IMP-2)**

17. **Intervention en atmosphère viciée**

Contenu

- Définition du risque
- Techniques d'intervention en configuration verticale au moyen de techniques de cordes

Objectifs pédagogiques

- Définir et expliquer la notion de risque en cas d'atmosphère viciée
- Enoncer et expliquer les deux causes de ce risque
- Enoncer et expliquer les trois risques spécifiques liés au sauvetage par cordes sous ARI (syndrome du harnais, gestion de l'autonomie d'air et le cheminement avec un ARI)
- Enoncer et expliquer les règles de base de l'évolution au moyen de technique de corde
- Réaliser le conditionnement de l'ARI pour la progression en milieu vertical en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité
- Réaliser les manœuvres de déplacement vertical du porteur d'ARI en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité
- Enoncer et expliquer les différentes règles de sécurité

Méthodologie : Exposé interactif + Discussion dirigée + Démonstration-exécution + Exercices pratiques

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures curiste (80 h)

Théorie: 17 h

Pratique froide: 63 h

Gestion du matériel & préparation de la pratique froide[2]: 17 h

- Inventaire et vérification
- Acheminement sur site
- Préparation
- Reconditionnement (séchage et rangement)

Pratique chaude: néant

Composition du groupe en formation

Nombre maximum de participants par groupe

- Théorie : 24
- Pratique froide : 4

[2] *La préparation de la pratique froide se déroule pendant que le cours théorique est dispensé.*

- Pratique chaude : néant

Prérequis

Non

Instructeurs – profil et compétences

La formation est placée sous la direction d'un Conseiller Technique Sauvetage par cordes[3].

Instructeurs :

Etre détenteur du certificat « Chef d'équipe sauvetage par cordes (IMP-3) » actuellement délivré par l'École du Feu de la Province de Liège[4].

Etre opérationnel IMP-3. À savoir : être en ordre de recyclage et avoir réussi le test annuel opérationnel correspondant à son emploi.

Lieu de la formation en exigences d'accommodation

Locaux de formation pour la théorie (aménagement et équipement) :

- Vidéoprojecteur
- Tableau blanc ou vert
- Marqueurs ou craies

Accommodation pour la pratique (terrain et équipement) :

- **Site approprié** : zone d'exercices et structures aménagées (échafaudages, reconstitution de balcons, de toits, etc.).
- **Local/garage :** espace suffisamment grand et proche du local théorique pour réaliser certains exercices pratiques.

Cours

Syllabus

Présentation PPT (théorie)

Organisation

[3] *Validé sur la liste zonale d'aptitude opérationnelle annuelle.*
[4] *Dans l'attente de la reconnaissance officielle du KCCE pour ces certificats.*

Centre de formation de la Province de Liège (École du Feu), délocalisé au poste de secours d'Aywaille- centre de formation GRIMP.

Idéalement, un seul centre fédéral pour une uniformisation des procédures du commandement opérationnel « Sauvetage par cordes » : formation francophone, germanophone et néerlandophone sur le même centre.

Matériel

Partie théorique

- Un projecteur
- Des marqueurs/craies
- Un tableau blanc ou vert

Partie pratique

Equipement minimal de protection collective d'une équipe de sauvetage par cordes :

- cordes statiques du type spéléo, dont les longueurs sont adaptées aux risques ;
- cordes dynamiques à simple ;
- anneaux de sangles (longueurs adaptées) ;
- mousquetons symétriques ou asymétriques à vis ;
- poulies simples ou doubles avec des réas de diamètre différent ;
- bloqueurs compatibles avec les mousquetons symétriques ;
- ensemble d'ancrages et de matériels adaptés aux sites ;
- civières normalisées adaptées aux risques dont l'une au moins est positionnable à la verticale ;
- dispositifs d'éclairage ;
- treuil mécanique et/ou manuel à corde ;
- matériel de premier secours et de protection du blessé (casque, lunettes, …) ;

Cette liste peut être étoffée par du matériel supplémentaire en fonction de risques spécifiques rencontrés.

Evaluation

EVALUATION ÉCRITE

- 10 questions ouvertes – 2h

EVALUATION PRATIQUE – 8h

- Progression sur corde et dégagement d'équipier (épreuve éliminatoire)
- Commandement d'une manœuvre de difficulté moyenne
    - Franchissement de courte distance
    - Accessibilité de moyen (exemple : pas d'utilisation de mat de déport)
    - …
- Commandement d'une manœuvre de difficulté complexe
    - Difficultés d'accès

- Difficultés de communication
- Complexité de l'environnement
- Passage de cordes
- …

Un rapport écrit doit être rédigé pour chaque évaluation[5]

NB : Les heures prévues pour l'évaluation sont parties intégrantes des 80 heures totales prévues

Avis Conseil Supérieur

Date: 01/06/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code formation : AT 54 12

Date : 01/09/2016

[5] *Voir fiche d'évaluation annexée (annexe 1)*

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la Sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

KCCE et BPI (Direction générale Sécurité et Prévention, Direction Prévention des incendies)

Titre formation

Conseiller en prévention incendie

Type de formation

Formation destinée à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art. 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Chaque partie précise, par le biais de différentes méthodes pédagogiques, quelles informations doivent au minimum être abordées dans le cadre de cette formation. Ces informations peuvent être complétées par l'instructeur.

FORMATION CONSEILLER EN PREVENTION INCENDIE:

Partie 1: La fonction de conseiller en prévention incendie – Que fait le conseiller en prévention incendie dans la pratique ?

Objectif pédagogique:

- Motiver l'élève à promouvoir la sécurité incendie
- L'élève connaît la chaîne de sécurité et est capable de donner des exemples de chaque étape de la chaîne.
- L'élève comprend le lien entre le conseiller en prévention incendie et le service d'incendie.
- L'élève connaît les missions du conseiller en prévention incendie.
- L'élève connaît la page https://www.besafe.be/fr/conseiller-en-prevention-incendie et sait s'en servir.
- L'élève connaît les différents outils mis à disposition par le Service public fédéral en guise de soutien à la fonction de conseiller en prévention incendie :
    - la maison des détecteurs de fumée
    - la maison CO
    - la bande dessinée "La famille Burnout et ses coups fumants".
    - les 3 pancartes sur les risques d'incendie
    - la banque de connaissances du SPF Intérieur
    - la lettre d'information du SPF Intérieur
    - www.nejouezpasaveclefeu.be
    - la Quinzaine de la Sécurité
- L'élève comprend l'importance des chiffres et des statistiques pour soutenir la sécurité incendie.
- L'élève a connaissance de quelques statistiques provenant du moniteur de prévention incendie et concernant les décès suite à un incendie d'habitation.

Partie 2: Détecteurs de fumée

Objectif pédagogique

- L'élève est convaincu de l'importance d'un nombre suffisant de détecteurs de fumée.
- L'élève est capable d'expliquer facilement le rôle d'un détecteur de fumée, son placement, les types de batteries,…
- L'élève sait où trouver la législation relative aux détecteurs de fumée.
- L'élève est capable d'utiliser facilement la pancarte 'Où placer les détecteurs de fumée?' pour convaincre les citoyens de l'importance d'un nombre suffisant de détecteurs de fumée.

Partie 3: Plan d'évacuation

Objectif pédagogique

- L'élève est capable d'utiliser facilement la pancarte 'Comment quitter votre maison à temps?' pour convaincre les citoyens de l'importance de convenir d'un plan d'évaluation et de s'y exercer.

Partie 4: Monoxyde de carbone

Objectif pédagogique

- En utilisant la maison CO, l'élève est capable d'expliquer à un non-professionnel, de manière compréhensible, les causes probables du CO et les mesures de prévention à adopter.
- L'élève connaît le point de vue du SPF Intérieur au sujet des détecteurs CO

Partie 5: Sécurité incendie dans la cuisine

Objectif pédagogique

- L'élève connaît l'usage correct d'une couverture anti-feu.
- L'élève connaît le point de vue du SPF Intérieur au sujet de la couverture anti-feu et du torchon.
- L'élève est capable d'énumérer différents risques d'incendie dans une cuisine ainsi que les mesures préventives y afférentes.

Partie 6: Sécurité incendie par thème

Objectif pédagogique

- L'élève est capable d'expliquer comment préparer un BBQ en toute sécurité et le nettoyer ensuite, il connaît les conseils de sécurité à dispenser pour ce faire.
- L'élève connaît les dangers liés aux appareils électriques et les risques d'incendie y afférents.
- L'élève connaît l'importance des fusibles dans une armoire électrique.
- L'élève connaît l'importance d'un dispositif différentiel résiduel.
- L'élève connaît la législation en matière de contrôle et de requalification d'installations électriques.
- L'élève connaît les risques d'incendie concernant les bougies, les allumettes, les cigarettes et les briquets.
- L'élève connaît les conseils de prévention pour éviter un feu de cheminée
- L'élève connaît les directives générales au niveau des installations de gaz, de gaz naturel et de bonbonnes de gaz
- L'élève connaît les mesures générales de prévention incendie pour passer ses congés en toute sécurité.

Partie 7: Brûlures

Objectif pédagogique

- L'élève connaît les causes éventuelles et les degrés de brûlures. Il peut expliquer à un novice les différents degrés de brûlures, ainsi que les premiers soins à dispenser.
- Il connaît les centres de brûlés et les organisations qui soutiennent les victimes de brûlures.

Partie 8: Extincteurs portatifs

Objectif pédagogique

- L'élève connaît les avantages et les inconvénients de chaque type d'extincteur.
- L'élève connaît le fonctionnement des extincteurs.
- L'élève souligne toujours l'importance de sa propre sécurité et du principe d'alerte immédiate du service d'incendie lors d'une tentative d'extinction.

Partie 9 Réduction d'impôt et assurance incendie

Objectif pédagogique

- L'élève est au courant de la situation actuelle en matière de réduction d'impôt et de l'importance d'une assurance incendie

Partie 10: Sprinkler domestique

Objectif pédagogique

- L'élève connaît l'existence des sprinklers domestiques.

Partie 11: Que faire après un incendie?

Objectif pédagogique

- L'élève connaît l'impact d'un incendie sur les occupants d'une habitation.
- L'élève connaît l'existence des sessions d'info sur le "suivi en cas d'incendie"

Partie 12: Communication

Objectif pédagogique:

- Comprendre les principes de base de la communication.
- Etre capable de transmettre correctement un message à des groupes cibles spécifiques.
- Savoir comment réagir adéquatement face à certaines situations.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures de formation: 12h00

Théorie: 8h

Pratique froide: 4h

Pratique chaude: 0h

Composition du groupe en formation

Nombre maximum d'élèves par groupe: 24

Nombre minimum d'élèves par groupe: 1

Conditions d'admission pour les élèves

1) Faire preuve d'un intérêt manifeste pour tout ce qui concerne la prévention incendie (bonne motivation).
2) Adopter une attitude déontologique, notamment se tenir au devoir de discrétion en ce qui concerne la situation de sécurité des citoyens concernés et les informations collectées lors de visites dans des habitations privées.
3) Disposer des aptitudes sociales et communicatives nécessaires.
4) Ne pas exercer d'activités en contradiction avec le rôle de conseiller en prévention incendie

Décentralisation possible?

Oui

Evaluation formation de base conseiller en prévention incendie

Evaluation permanente, avec rapport écrit

Formation permanente formation de base conseiller en prévention incendie

Pour pouvoir continuer à exercer la fonction de conseiller en prévention incendie, il importe de pouvoir suivre régulièrement des recyclages.

Aucun recyclage obligatoire n'est imposé.

Les recyclages qui peuvent être suivis sont :

- Les modules facultatifs mentionnés sous le volet "Contenu de la formation". (Ces modules sont organisés par les centres provinciaux de formation)
- Les colloques organisés dans le cadre de la prévention incendie par la Direction générale Sécurité et Prévention.
- Des modules facultatifs supplémentaires qui peuvent être développés sous la direction du centre provincial de la formation, après approbation des responsables de la Direction générale Sécurité et Prévention.

Avis du Conseil supérieur de formation pour les services publics d'incendie

Date: 16/02/2016

Avis positif

(Approbation initiale: 25/04/2013)

Approbation du Ministre

Code de la formation: AT 40 11

Date: 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la Sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

Campus Vesta

Titre formation

Formation CPR/DAE

Type de formation

Formation à l'obtention d'une attestation

Base légale

Arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art. 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Les élèves connaissent (connaissance) :

- Le mécanisme respiratoire
- Les premières mesures à prendre en cas de victime en détresse
- Les techniques de réanimation pour adultes
- Les techniques destinées à soutenir la respiration

- Le principe du DAE

Les élèves sont capables de (aptitudes) :

- Créer et maintenir une voie respiratoire libre
- Effectuer correctement des compressions du thorax à des adultes
- Effectuer correctement la respiration bouche-à-bouche sur des adultes
- Intégrer correctement le DAE au niveau de la réanimation

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste : 3h

- Théorie : 1 heure
- Pratique froide : 2 heures
- Pratique chaude : néant

Composition du groupe en formation

Nombre maximum de participants par groupe: 15 élèves
Nombre d'instructeurs par groupe:1

Connaissances et aptitudes préalables?

Avoir suivi il y a plus de 2 ans une formation CPR/DAE pour adulte, éventuellement dans le cadre d'une formation plus longue ou ne pas avoir suivi de formation dans ce cadre

Décentralisation possible?

Oui, moyennant la disponibilité de matériel didactique d'exemple

(2 appareils d'exercice DAE (ou plus) pour 15 participants et 2 mannequins CPR (ou plus) pour 15 participants)

Evaluation

Evaluation écrite pour la partie théorique

Pratique sous la forme d'une évaluation permanente

Avis Conseil supérieur

Date: 01/06/2016

Avis positif

Approbation Ministre

Code formation: AT 53 11 Date: 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

Campus Vesta

Titre formation

Dräger appareil respiratoire à circuit fermé (BG4)

Type de formation

Formation à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

Arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art. 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Théorie

*Champ d'application

*Principe de fonctionnement et construction

*Manomètre Bodyguard BG4 et son interprétation

*Dangers et anticipation pendant l'utilisation du BG4:

Hypoxie, fuite d'oxygène, charge physiologique

Pratique

*Mise à niveau du fluide et de la glycémie des élèves

*Contrôle visuel de l'appareil

*Préparation à l'utilisation au moyen du test HP

*Accrochage et positionnement de l'appareil

*Mise en service et test du masque de l'appareil

*Exercice reprenant les points d'attention suivants:

Dosage du travail lors d'efforts physiques importants au niveau de la charge physiologique

Utilisation du bouton bypass

Familiarisation avec les dimensions et le poids de l'appareil

Se rendre compte de fuites d'oxygène, de leur conséquence et les anticiper

Enlever et remettre l'appareil pendant l'utilisation

*Enlever après l'exercice et préparation pour la chambre de protection respiratoire

Finalités

L'élève est capable d'utiliser l'appareil tout seul

L'élève est capable de travailler en toute sécurité en utilisant le BG4, connait les dangers supplémentaires lors de l'usage de l'appareil à circuit fermé et peut l'anticiper.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste: 6h

Théorie: 2h

Pratique froide: 4h

Pratique chaude: 0h

Composition du groupe en formation

Théorie : nombre maximum de participants par groupe: 24

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Pratique : Nombre maximum de participants par groupe: 4

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Connaissances et aptitudes préalables

Avoir réussi pour la module 'Protection individuelle' de B01 ou être porteur d'appareil respiratoire accrédité

Décentralisation possible?

Oui

Evaluation

Evaluation écrite pour la théorie et évaluation permanente pour la pratique

Avis Conseil supérieur

Date: 01/06/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code formation : AT 52 11

Date : 01/09/2016

Dossier de demande de formation

Demandeur

KCCE

Titre formation

Entrainement sur maquette

Type de formation

Formation à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Praktisch georiënteerde inzettrainingen op basis van maquettemateriaal, eventueel aangevuld met bijvoorbeeld een interventiedossier, plattegronden, afbeeldingen of videofragmenten.

Een continue informatiestroom leidt de cursist door een incident. Aan de hand van vragen en problemen die tijdens het incident naar boven rijzen wordt de cursist getriggerd en geëvalueerd. Daar waar bij trainingen voor het basiskader de klemtoon ligt op het uitvoerende aspect, moet het middel- en hoger kader daarnaast ook een doeltreffende bevelvoering integreren.

Niet-limitatieve domeinen waar maquette training ingezet kan worden:

- Incidents substances dangereuses
- Lutte contre l'incendie
- Secours techniques
- Signalisation

Finalités.

Après la formation:

- Les participants connaissent les règles opérationnelles de base
- Les participants sont à même de dresser un plan d'attaque
- Les participants sont à même d'adapter leur plan d'attaque à des circonstances changeantes
- Les participants sont à même de prendre des décisions
- Les participants sont à même d'évaluer des situations de manière correcte et réaliste
- Les participants ont acquis des connaissances opérationnelles, par le biais de discussions et du partage d'expériences

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste 3h

Théorie: 0h

Pratique froide: 3h

Pratique chaude: 0h

Composition du groupe en formation

Nombre maximum de participants par groupe : 10 (selon les objectifs pédagogiques)

Nombre d'instructeurs par groupe : 1

Prérequis

Cadre moyen et cadre supérieur. (le publique cible doit être déterminé)

Décentralisation possible?

Oui

Evaluation

Evaluation permanente, avec rapport écrit, sur bases des objectifs prévus.

Avis Conseil Supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code formation : AT 49 11

Date : 01/09/2016

Dossier de demande de formation

Demandeur

KCCE

Titre formation

Equipier - Sauveteur sur corde - RED

Type de formation

Formation à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

Arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art. 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Module 1: Connaissances théoriques et techniques individuelles (40 h)

Objectif global du module 1:

- Définition et explication du fonctionnement d'une équipe de sauvetages sur cordes
- Connaitre et utiliser l'équipement d'un sauveteur
- Sécurité du sauveteur et de l'équipe

- Progression individuelle sur une corde
- Création de points d’ancrage
- Réalisation de nœuds

Gestion et réglementation:

- Législation et réglementation
- Compétences du sauveteur
- Evacuation de la victime
- Dangers généraux
- Déroulement de l’opération
- S.M.E.A.C

Matériel:

- Marquage et normes CE
- Aperçu du matériel individuel et collectif
- Matériel textile
  - Cordes
  - Boucles de sangles
  - Harnais
- Matériel métalique
  - Dispositifs de descente
  - Appareils antichute
  - Mousquetons
  - Poulies

- Autre matériel
- SSSF
- Utilisation, entretien et vérification

Nœuds:

- Nœuds à boucle
- Nœuds de liaison
- Nœuds d’arrêt
- Nœuds de blocage

Points d’ancrage:

- Généralités
- Simples
- Multiples
- Véhicule comme point d’ancrage

Aptitudes personnelles:

- Délimitation du lieu de travail
- Positionnement
- Protection contre les chutes
- Arrêt de chute et facteur de chute

Se mouvoir sur la corde:

- Monter sur la corde
- Descendre sur la corde
- Passer de monter à descendre
- Passer de descendre à monter
- Franchir le point de déviation entre monter-descendre
- Franchir le nœud sur la ligne de travail monter-descendre
- Franchir le nœud sur la ligne de sécurité monter-descendre
- Franchir le point d'ancrage intermédiaire monter-descendre
- Sauvetage en 1/1 au moyen du bloqueur ventral sur set corde indépendant

Module 2 techniques collectives (80) h

Postes de freinage

Palans

- Déviation – avantage mécanique :
- Simple
- Multiple
- Complexe
- Comment décomposer un palan

Civières

- Civières à utiliser le long des parois
- Civières pour endroits confinés/étroits

Changements de direction et multi pattes

Sauvetage le long de la paroi

Off sets

- Types d'offsets
- Tag line
- Guiding line
- Tracking line
- State bloc / IGH
- Deflected
- Two rope

High line

- Lignes porteuses
- Tendre les lignes de support
- Lignes de déplacement
- Câble de levage
- Types de high lines
- High line oblique
- Palan norvégien
- Palan anglais

Finalités.

A l'issue de la formation:

- Les participants connaissent la gestion et de la réglementation.
- Les participants connaissent les dangers généraux, le déroulement de l'opération et du SMEAC.
- Les participants connaissent le matériel.
- Les participants sont capables d'utiliser le matériel.
- Les participants sont capables de faire des nœuds et des points d'ancrage.
- Les participants sont capables de se mouvoir de manière individuelle sur une corde.
- Les participants sont capables de réaliser des postes de freinage.
- Les participants sont capables de réaliser et de décomposer un palan.
- Les participants connaissent les différents types de civières
- Les participants sont capables d'installer une civière.
- Les participants connaissent les forces.
- Les participants sont capables d'installer et utiliser un multi pattes (base).
- Les participants connaissent les différentes facettes du sauvetage le long de la paroi.
- Les participants sont capables d'installer et utiliser tous les postes de sauvetage le long de la paroi.
- Les participants connaissent les différents off sets.
- Les participants sont capables d'installer et utiliser tous les postes des off sets.
- Les participants connaissent les différentes high lines
- Les participants sont capables d'installer et utiliser toutes les high lines.
- Les participants ont acquis des connaissances opérationnelles, sur la base de discussions et d'un partage des connaissances.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures pour le participant (120 h)

- Théorie: 18 h
- Pratique: 102 h
- Préparation du matériel et du site d'exercice: 18 h
  - Inventaire et contrôle
  - Déplacement vers le site d'exercice
  - Préparation du site d'exercice

Composition du groupe en formation

Nombre minimum de participants par groupe:

- Théorie: 6
- Pratique: 4

Nombre maximum de participants par groupe

- Théorie: 12
- Pratique: 12

Nombre d'instructeurs

- Théorie: 1
- Pratique: 1 instructeur pour 4 participants (2 instructeurs pour 5 à 8 participants, 3 instructeurs pour 9 à 12 participants)

Connaissances préalables et aptitudes de l'instructeur

La formation est supervisée par un Conseiller en techniques sauveteur par cordes

Les instructeurs

Sont titulaires du brevet de Chef d'équipe sauveteur par cordes et Forop; une formation supplémentaire sur le thème de sauvetage par cordes est considérée comme une plus-value.

L'instructeur doit être en ordre au niveau du recyclage annuel, avoir réussi le test et être opérationnel.

Décentralisation possible ?

Oui, si on peut disposer de :

Local de théorie équipé de:

- Beamer / smartboard
- Tableau blanc

Emplacement pour la pratique:

- Constructions spécifiques (échafaudages, appartement, constructions industrielles, etc.)
- Espace couvert pour la réalisation de petits exercices tels que les nœuds, multi pattes, points d'ancrage, palans, etc.

Evaluation

Evaluation permanente: l'élève est évalué en permanence sur le plan pratique tout au long de la formation

Cours

Manuel Sauveteur sur cordes

PPT (théorie)

Avis Conseil supérieur

Date: 01/06/2016

Avis positif

Approbation ministre

Code formation: AT 55 11

Date: 01/09/2016

Service public federal Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

Institut Provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence (IPFASSU) de la Province de Liège – École du Feu

Titre formation

Equipier sauvetage par cordes (IMP 2)

Type de formation

Formation à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

MODULE 1 – TECHNIQUES DE PROGRESSION AVEC & SUR CORDES (40 HEURES)

Objectifs généraux du module

- Définir et expliquer l'organisation générale du sauvetage par cordes
- S'équiper d'un harnais et réaliser un contrôle croisé
- Installer une main courante
- Installer un accès sur corde vers le haut, vers le bas et en translation en respectant les règles de sécurité
- Evoluer sur corde vers le haut, vers le bas et en transition en respectant les règles de sécurité
- Réaliser un décrochage d'équipier

1.1. L'organisation générale

Contenu

- Cadre général du sauvetage par cordes
- Domaine(s) d'application
- Moyens minimaux
- Terminologie
- Fonctions et organisation opérationnelle de l'équipe
- Déroulement des opérations
- L'équipier sauveteur par corde

Objectifs pédagogiques

- Définir et expliquer le cadre général du sauvetage par cordes
- Citer et expliquer les domaines d'application du sauvetage par cordes
- Citer et expliquer les moyens minimaux
- Définir et expliquer les termes suivants : manipulation, manœuvre, dispositif
- Citer le nom/titre de chaque intervenant et expliquer les fonctions/missions qui lui sont attribuées
- Enumérer et expliquer le déroulement des opérations
- Citer et expliquer le rôle et les activités de l'équipier sauvetage par cordes. Lister les conditions à remplir pour être opérationnel

Méthodologie : Exposé interactif + Discussion dirigée + Démonstration-exécution + Exercices pratiques

1.2. Les agrès textiles

Contenu

- Les cordes
- Les cordelettes
- Les sangles et les élingues textiles

Objectifs pédagogiques

- Citer et expliquer les propriétés/caractéristiques des cordes, cordelettes, sangles et élingues textiles
- Expliquer le principe d'affaiblissement/dégradation des cordes
- Choisir et utiliser l' /les agrès textile(s) adéquat(s) en fonction de la situation présentée

Méthodologie : Exposé interactif+ Démonstration-exécution + Exercices pratiques + Discussion dirigée + Etude de cas

1.3. <u>Les agrès métalliques</u>

Contenu

- Le matériel d'ancrage et d'amarrage
- Les connecteurs
- Les freins de charge
- Les poulies
- Les bloqueurs

Objectifs pédagogiques

- Citer et expliquer les propriétés/les caractéristiques des agrès métalliques
- Choisir et utiliser l'/les agrès métallique(s) adéquat(s) en fonction de la situation présentée

Méthodologie : Exposé interactif+ Démonstration-exécution + Exercices pratiques + Discussion dirigée + Etude de cas

1.4. <u>Les nœuds</u>

Contenu

- Introduction
- Vocabulaire spécifique aux nœuds
- Nœuds d'attache
- Nœuds de jonction
- Nœuds d'assurage ou de freinage
- Nœuds autobloquants
- Nœud largable
- Nœuds d'exception
- Lovage des cordes
- Nœuds codes pour les cordes

Objectifs pédagogiques

Définir les termes suivants : brin libre, courant, domant, ganse, boucle, tour mort

- Enumérer, nommer et distinguer les différents nœuds indispensables aux unités de sauvetage par cordes
- Expliquer la fonction de chaque nœud et citer les situations spécifiques pour lesquelles leur utilisation est nécessaire
- Lister les avantages et les inconvénients de chaque nœud
- Réaliser les différents nœuds en appliquant la procédure enseignée
- Lover une corde

- Reconnaître et réaliser les codes cordes

Méthodologie : Exposé interactif+ Démonstration-exécution + Exercices pratiques

1.5. Incidence de chute

Contenu

- Introduction
- Facteur de chute
- Force de choc

Objectifs pédagogiques

- Définir et expliquer le concept de facteur de chute
- Enumérer et expliquer chaque élément de la formule permettant de calculer le facteur de chute
- Utiliser et appliquer la formule permettant de calculer le facteur de chute dans des exercices
- Définir et expliquer le concept de force de choc
- Citer les exemples de valeurs des forces de choc présentées dans le cours
- Identifier le niveau de gravité d'une chute stoppée par une corde

Méthodologie : Exposé interactif + Discussion dirigée + Etude de cas

1.6. Définitions et principes fondamentaux associés

Contenu

- Généralités
- Notion de système
- Notion d'ancrage
- Notion d'amarrage
- Notion de dispositif
- Notion de charge
- Notion de servant

Objectifs pédagogiques

- Définir et expliquer les notions suivantes : système, ancrage, amarrage, dispositif, charge et servant
- Citer et expliquer les quatre dispositifs existants
- Nommer et distinguer les trois types de supports sur lesquels un ancrage peut être réalisé. Citer, pour chacun de ces supports, des exemples concrets
- Citer et expliquer les principes associés au concept d'ancrage
- Citer et expliquer les principes associés au concept d'amarrage
- Face à une situation de sauvetage par cordes donnée : sélectionner le matériel adéquat et réaliser les techniques d'ancrage et d'amarrage appropriées en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité

Méthodologie : Exposé interactif + Etude de cas + Démonstration – exécution + Exercices pratiques

1.7. Evolution sur corde

Contenu

- Les règles d'équipement
- Déplacements transversaux
- Déplacements verticaux
- Technique de réchappe

Objectifs pédagogiques

- Définir et expliquer les règles d'équipement
- Les déplacements transversaux :
    - Citer et expliquer la procédure d'installation d'une main courante
    - Installer des mains courantes
    - Evoluer sur le parcours de cordes et réaliser des déplacements transversaux en respectant les procédures enseignées et les règles de sécurité
- Les déplacements verticaux :
    - Face à une situation donnée, déterminer l'emploi d'une ou deux cordes pour la progression
    - Citer et expliquer les mesures de sécurité techniques à respecter pour l'utilisation d'une seule corde
    - Citer et expliquer chacune des techniques suivantes ainsi que les procédures à suivre : ancrage, amarrage de tête, fractionnement (descendeur simple et descendeur autobloquant), passage de fractionnement à la descente, passage de fractionnement à la montée, passage de nœud à la descente, passage de nœud à la montée, passage de déviation/dérivation à la descente, passage de déviation/dérivation à la montée
    - Evoluer sur le parcours de cordes en réalisant des déplacements verticaux (techniques précitées) en respectant les procédures enseignées et les règles de sécurité
- Installer des cordes d'équipement
- Citer, définir et expliquer les différentes techniques de réchappe

Méthodologie : Exposé interactif + Discussion dirigée + Démonstration-exécution + Exercices pratiques

1.8. <u>Evolution vers le haut</u>

Contenu

- Matériel
- Encordement
- Assurage
- Points de protection
- Relais
- Adaptation
- Descente en rappel

Objectifs pédagogiques

- Lister, citer et expliquer les caractéristiques/propriétés du matériel utilisé lors d'une évolution vers le haut
- Utiliser ce matériel en respectant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité
- Définir et expliquer la technique d'encordement
- Réaliser un encordement en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité
- Définir et expliquer les caractéristiques de l'art de l'assurage

- Réaliser un assurage en appliquant les procédures enseignées et en respectant les règles de sécurité
- Définir et expliquer le concept/la notion de points de protection. Citer et expliquer les règles de base
- Trouver des points de protection fiables et les utiliser de façon optimale
- Définir et expliquer le concept/la notion de relais
- Concevoir et poser un relais
- Définir et expliquer le concept/la notion d'adaptation pour le cheminement des équipiers
- Évoluer en premier de cordée avec pose de relais

1.9. Le dégagement d'équipier

Contenu

- Le syndrome du harnais
- Sauvetage du bas vers le bas
- Sauvetage du bas vers le haut
- Sauvetage du haut vers le bas
- Sauvetage du haut vers le haut

Objectifs pédagogiques

- Définir et expliquer le syndrome du harnais
- Citer et expliquer chacune des techniques suivantes ainsi que les procédures à suivre : sauvetage du bas vers le bas, sauvetage du bas vers le haut, sauvetage du haut vers le bas, sauvetage du haut vers le haut
- Face à une situation de sauvetage par cordes donnée : sélectionner la technique appropriée, appliquer la procédure enseignée et en respecter les règles de sécurité afin de décrocher un équipier et de l'amener au sol

Méthodologie : Exposé interactif + Discussion dirigée + Démonstration-exécution + Exercices pratiques

MODULE 2 : TECHNIQUES DE SAUVETAGE PAR CORDES (80 HEURES)

Objectif général du module

- Etre capable de réaliser la/les techniques d'un dispositif de sauvetage par cordes en appliquant les procédures enseignées et en respectant les règles de sécurité

2.1. Dispositifs basics de translation

Contenu

- Palan simple et palan double
- Mise en œuvre

Objectifs pédagogiques

- Citer, définir et expliquer les dispositifs de traction suivants et leurs caractéristiques: palan simple, palan double
- Citer et expliquer la technique du transfert de charge
- Réaliser un transfert de charge en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité

- Citer et expliquer les techniques de conversion suivantes ainsi que les procédures à suivre: de la montée à la descente, de la descente à la montée, conversion rapide
- Réaliser ces techniques de conversions en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité
- Réaliser un dispositif à la traction
- Réaliser un dispositif de frein de charge
- Citer et expliquer les techniques de passages de nœuds ainsi que les procédures à suivre
- Réaliser ces techniques de passages de nœuds en appliquant la procédure et en respectant les règles de sécurité

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration- exécution + Discussion dirigée + Exercices pratiques

2.2. Marche générale des opérations

Objectifs pédagogiques

- Citer et expliquer (de manière chronologique) les éléments à prendre en compte, les règles de base et la procédure à suivre (8 phases) dans le cadre du sauvetage par cordes
- Face à une situation de sauvetage par cordes donnée, appliquer les règles de base liées à la marche générale des opérations en appliquant la procédure (8 phases) et en respectant les règles de sécurité

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration- exécution + Discussion dirigée + Exercices pratiques

2.3. Secours en paroi

Contenu

- Généralités
- Description
- Environnement civière

Objectifs pédagogiques

- Définir et expliquer la technique de secours en paroi
- Citer et expliquer les caractéristiques des dispositifs de translation à mettre en œuvre
- Citer et expliquer la procédure à suivre pour réaliser un environnement civière avec un accompagnateur
- Réaliser un environnement civière avec un accompagnateur
    - Mettre en œuvre un matériel de déport
    - Guider une civière lors de l'ascension ou de la descente
    - Manipuler les dispositifs pour le franchissement de la tête de vertical

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration- exécution + Discussion dirigée + Exercices pratiques

2.4. Cordes tendues

Contenu

- Généralités
- Tyrolienne horizontale
- Tyrolienne oblique

Objectifs pédagogiques

- Définir et expliquer le concept/les techniques de cordes tendues
- Définir et expliquer les notions suivantes : tension de corde et forces
- Réaliser des tensions de corde en appliquant les procédures enseignées et en respectant les règles de sécurité
- Prioriser le choix des agrès à utiliser pour la tension de corde
- Définir et expliquer les concepts suivants : tyrolienne horizontale et tyrolienne oblique
- Citer et expliquer les procédures à suivre pour réaliser un environnement civière horizontale et un environnement civière oblique
- Réaliser un environnement civière pour une tyrolienne horizontale et pour une tyrolienne oblique en appliquant les procédures enseignées et en respectant les règles de sécurité

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration- exécution + Discussion dirigée + Exercices pratiques

2.5. Environnement civière

Contenu

- Généralités
- Système d'environnement civière
- Quelques civières

Objectifs pédagogiques

- Définir et expliquer le concept de civière
- Définir et expliquer la notion d'amarrage d'extrémité
- Définir et expliquer la notion/technique STEF (Système Technique d'Equilibrage Facile) et la variante PERIGUEUX
- Réaliser un STEF et la variante PERIGUEUX en appliquant les procédures enseignées et en respectant les règles de sécurité
- Définir et expliquer la notion de train de poulies et les principes généraux associés
- Réaliser un train de poulies en appliquant les procédures enseignées et en respectant les règles de sécurité
- Définir et expliquer le rôle et les tâches de l'accompagnateur civière ainsi que le contexte dans lequel il intervient
- Réaliser un accompagnement de civière en appliquant la procédure et en respectant les règles de sécurité
- Définir et expliquer le concept de portage/brancardage
- Lister et nommer tous les types de civières présentées dans le cours. Citer et expliquer les caractéristiques de chacune d'elles
- Réaliser les différents systèmes de traction, retenue et suspension sur les différentes civières

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration- exécution + Discussion dirigée + Exercices pratiques

2.6. Poulie de renvoi mobile (PRM)

Contenu

- Généralités
- PRM sur tyrolienne
- PRM sur point fixe

Objectifs pédagogiques

- Définir et expliquer le concept de poulie de renvoi mobile
- Installer les PRM sur les différents dispositifs (tyrolienne et point fixe) en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration- exécution + Discussion dirigée + Exercices pratiques

2.7. Technique d'évacuation en façade

Contenu

- Spécificités du matériel
- Mise en œuvre de la technique

Objectifs pédagogiques

- Citer et expliquer les spécificités/caractéristiques du matériel nécessaire à la mise en œuvre la technique d'évacuation en façade
- Réaliser la technique d'évacuation en façade en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration- exécution + Discussion dirigée + Exercices pratiques

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures curiste (120h)

Théorie: 18 h

Pratique froide: 102 h

Gestion du matériel & préparation de la pratique froide[6]: 18h

- Inventaire et vérification
- Acheminement sur site
- Préparation
- Reconditionnement (séchage et rangement)

Pratique chaude: néant

[6] *La préparation de la pratique froide se déroule pendant que le cours théorique est dispensé.*

Composition du groupe en formation

Nombre maximum de participants par groupe

- Théorie : 24
- Pratique froide : 4
- Pratique chaude : néant

Prérequis?

Non

Instructeurs – profil et compétences

La formation est placée sous la direction d'un Conseiller Technique Sauvetage par cordes[7].

Instructeurs :

Etre détenteur du certificat « Chef d'équipe sauvetage par cordes (IMP-3) » actuellement délivré par l'École du Feu de la Province de Liège[8].

Etre opérationnel IMP-3. À savoir : être en ordre de recyclage et avoir réussi le test annuel opérationnel correspondant à son emploi.

Lieu de la formation en exigences d'accommodation

Locaux de formation pour la théorie (aménagement et équipement) :

- Vidéoprojecteur
- Tableau blanc ou vert
- Marqueurs ou craies

Accommodation pour la pratique (terrain et équipement) :

- **Site approprié** : zone d'exercices et structures aménagées (échafaudages, reconstitution de balcons, de toits, etc.).
- **Local/garage :** espace suffisamment grand et proche du local théorique pour réaliser certains exercices pratiques.

Cours

Syllabus + Présentation PPT (théorie)

---

[7] *Validé sur la liste zonale d'aptitude opérationnelle annuelle.*

[8] *Dans l'attente de la reconnaissance officielle du KCCE pour ces certificats.*

Organisation

Centre de formation de la Province de Liège (École du Feu), délocalisé au poste de secours d'Aywaille- centre de formation GRIMP.

Tous les autres centres de formation peuvent également organiser ce type de formation pour autant qu'ils puissent faire appel à des instructeurs qualifiés et qu'ils disposent des infrastructures et du matériel nécessaires au bon déroulement de la formation (centre de compétence pour le sauvetage par corde).

Matériel

Partie théorique

- Un projecteur
- Des marqueurs/craies
- Un tableau

Partie pratique

Equipement minimal de protection collective d'une équipe de sauvetage par cordes :

- cordes statiques du type spéléo dont les longueurs sont adaptées aux risques ;
- cordes dynamiques à simple ;
- anneaux de sangles (longueurs adaptées) ;
- mousquetons symétriques ou asymétriques à vis ;
- poulies simples ou doubles avec des réas de diamètre différent ;
- bloqueurs compatibles avec les mousquetons symétriques ;
- ensemble d'ancrages et de matériels adaptés aux sites ;
- civières normalisées adaptées aux risques dont l'une au moins est positionnable à la verticale ;
- dispositifs d'éclairage ;
- treuil mécanique et/ou manuel à corde ;
- matériel de premier secours et de protection du blessé (casque, lunettes, …) ;

Cette liste peut être étoffée par du matériel supplémentaire en fonction de risques spécifiques rencontrés.

Evaluation

En fin de **MODULE 1**

- Evaluation écrite (5 questions ouvertes) – 1h
- Evaluation pratique (équipement et évolution avec et sur corde + dégagement d'équipier) – 2h

En fin de **MODULE 2**

- Evaluation écrite (5 questions ouvertes) – 1h30

- Evaluation pratique (réalisation de poste utile dans les manœuvres de sauvetage) – 2h

NB : Les heures prévues pour l'évaluation sont parties intégrantes des 120 heures totales prévues.

Avis Conseil Supérieur

Date: 01/06/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code formation : AT 54 11

Date : 01/09/2016

Dossier de demande de formation

Demandeur

KCCE

Titre formation

Examinateur EMPP (Tests d'aptitude physique)

Type de formation

Formation destinée à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art. 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

L'implémentation des tests d'aptitude physique (EMPP) requiert soins et qualité. Lors des tests (physiques), une exécution univoque et uniforme est une condition indispensable.

C'est la raison pour laquelle les tests d'aptitude physique ne peuvent être effectués que sous la direction d'un examinateur agréé. Au cours des tests, l'examinateur est épaulé par un assistant.

- L’examinateur est intègre, travaille selon des protocoles établis, veille à la qualité et est à même de prendre les choix judicieux en cas d’intérêts contraires.
- L’examinateur dispose d’une connaissance approfondie et d’une expérience au niveau des procédures d’incendie et de l’exécution technique des protocoles physiques
- L’examinateur est en mesure d'évaluer si les parties du test de lutte contre les incendies et le test (alternatif) de l'escalier sont correctement effectués d'un point de vue technique.
- L’examinateur est à même de reconnaître les écarts par rapport à une exécution technique correcte et à les transposer dans un formulaire de rapport (standardisé).
- L’examinateur dirige l’assistant.

Voir également : Circulaire ministérielle du 12 septembre 2014 relative à l’aptitude physique des membres opérationnels des zones de secours.

Durée de la formation (nombre d’heures)

Nombre d’heures candidat: 18 heures

Théorie: 6 heures

Pratique froide: 12 heures

Composition du groupe en formation

Nombre minimum de participants par groupe: 12

Nombre maximum de participants par groupe : 12

Nombre d’instructeurs par groupe:

Théorie : 1

Pratique : 2

Prérequis ?

Disposer du brevet B01 ou assimilé, de préférence avec une affinité pour l’aspect ‘physique’ du pompier. Disposer de FOROP1 ou assimilé.

Décentralisation possible?

Oui, si les choses suivantes sont disponibles :

- Locaux de cours (installation et équipement): au minimum 1 local

- Pour la formation pratique: une piste d’essai complète et un espace qui satisfait aux exigences d'EMPP.

Evaluation

Examen écrit

Pratique sous la forme d’une évaluation permanente (document d’évaluation prévue)

Avis Conseil Supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code formation : AT 46 11

Date : 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

KCCE

Titre formation

Formation GRH

Type de formation

Formation à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

Arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art. 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Etant donné que les soft-skills représentent une partie importante des entrainements et des formations du personnel opérationnel des ZS et vu le fait qu'une vision plus large et différents points de vue sur les événements GRH peuvent représenter une plus-value,

Le contenu de cette formation visant à l'obtention d'une attestation peut être choisi librement selon les besoins zonaux, mais doit toujours avoir un lien clair et précis avec les finalités reprises dans la liste des modules reprenant des formations destinées à l'obtention d'un brevet dont mention ci-après.

- BO2 - module 3 : Coaching : gérer les personnes
- MO2 - module 1 : Gestion administrative
- OFF1- module 3 : Coaching : personnes, équipe et groupe.
- Certificat de module EVAL

Outre la théorie, des études de cas, des jeux de rôle ou d'autres formes interactives de cours sont prévus.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste : 3h

(Il s'agit du nombre d'heures effectifs par élève, base pour une éventuelle subvention de la part du SPF)

Théorie: 1h

Pratique froide: 2h

Pratique chaude: 0h

Composition du groupe en formation

Nombre maximum de participants par groupe : 12

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Connaissances et aptitudes préalables

Aucune, mais le groupe cible doit être déterminé au préalable.

Décentralisation possible?

Oui

Evaluation

Evaluation permanente, avec rapport écrit

Avis Conseil Supérieur

Date: 01/06/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code formation : AT 51 11

Date : 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la Sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

OCBB

Titre formation

Instructeur Sauvetage du Sauveteur, module Fireground Survival

Type de formation

Formation destinée à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Théorie:

- *Le Mayday*
  - Aptitudes automatisées?
  - Un Mayday réussi
  - Pourquoi, quand et comment?

- *Localisation et sectorisation*

    - Système ABCD
        - Par l'intérieur.
        - Utilisation des coins et des quadrants.
        - Par l'extérieur, utilisation des coins et des secteurs.
    - Division verticale d'un bâtiment.
    - Conscience de l'environnement

- *Réalité miroir, travailler avec des études de cas.*
    - Comment étudier et examiner une étude de cas ?

- *Approche de la pratique Fireground Survival*
    - Analyse des risques
    - Attitude de l'instructeur : coaching, tutorat.
    - Sécurité
        - Sécurité émotionnelle.
        - Sécurité physique.
        - Sécurité au niveau de la mise en place du parcours.

- *Organisation de la formation (de jour) de 9h Fireground Survival.*

Pratique à froid

Tous les exercices se font avec l'équipement incendie et l'air comprimé.

1) S'exercer aux passages et techniques sur divers modules de base:

    - Cadre de base (démo)
    - Modules à câbles
    - Passage haut – bas
    - Passage latéral
    - Fenêtre (soupirail)

2) Appliquer et exercer les techniques apprises sur l'ensemble du parcours Fireground Survival.

3) Mise en œuvre pratique lors des passages du Mayday, travailler à l'automatisation.

4) Les participants travaillent toujours en binôme. 1 actif, 1 accompagnant. Après chaque session, la personne active fournira un feedback à l'accompagnant en ce qui concerne son coaching. Les participants apprennent ainsi à assurer l'accompagnement en se focalisant sur le participant et à coacher de manière constructive

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures candidat:

Théorie: 6h

Pratique à froid: 12h

Composition du groupe en formation

Nombre de participants par groupe: min 6 / max 8

Nombre d'instructeurs par groupe: 2

Instructeurs – profil et compétences

Les candidats instructeurs doivent disposer d'une expérience suffisante au niveau de la lutte contre les incendies et plus particulièrement de l'utilisation d'une protection respiratoire.

Conditions d'admission

Disposer de ce qui suit :

- Brevet B01 ou assimilé de sapeur-pompier.
- Une attestation médicale récente (< 6 mois) certifiant que l'élève est apte à l'exécution de travaux lourds avec une protection respiratoire.
- FOROP-1 ou assimilé

Décentralisation possible?

Oui, si accès à :

Locaux de cours (aménagement et équipement):

- Local de cours chauffé avec tableau blanc, beamer et flipchart.

Accommodation pratique (terrain et équipement):

- Espace couvert pour la mise en place d'un parcours BIN Fireground Survival selon les plans de BIN. 10 modules sont nécessaires pour 8 participants. 200m^2 doivent être prévus à cet effet.
- Les modules et le parcours sont réalisés et mis en place à l'avance, pas au cours de la formation TTT.
- Vestiaires chauffés et douches.

Cursus

Tout le matériel de cours est accessible à tout moment via la plateforme web en ligne www.brandweermaninnood.be

Les instructeurs peuvent à tout moment retrouver, examiner et télécharger la dernière version du matériel dansa la partie instructeur « BINstructeur ».

Syllabus disponible: OUI, via le site web.

Présentation PPT: OUI.

Présentations en ligne disponibles à tout moment pour les instructeurs, via la plateforme web:

- BIN introduction Fireground Survival.
- BIN Mayday, mayday, mayday.
- BIN Orientation et localisation.
- BIN Il est temps de (sur)-vivre.
- BIN Make it or brake it.

Autre support pédagogique : OUI.

Le matériel repris ci-après sera également disponible à tout moment via la plateforme web.

- Dessins techniques de tous les modules.
- Analyse des risque.
- Articles et documentation sur le sujet.

Matériel

- Chaque participant doit participer totalement équipé des équipements d'incendie.
- Chaque participant dispose d'un appareil à air comprimé fourni/loué ou non par l'organisation qui dispense la formation.
- Chaque participant dispose de 3 bouteilles à air comprimé par jour, fournies/louées ou non par l'organisation qui dispense la formation.

Il faut savoir qu'une formation BIN Fireground survival est difficile au niveau de la protection respiratoire, en dépit de toutes les précautions prises. C'est la raison pour laquelle nous conseillons de prévoir également un certain nombre d'appareils plus anciens pour cette formation.

Evaluation

Evaluation permanente, avec un rapport écrit? (critères et grille d'évaluation joints)

Avis du Conseil supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

Approbation du Ministre

Code de la formation: AT 47 11

Date:01/09/2016

Dossier de demande de formation

Demandeur

KCCE

Titre formation

Instructeur secours technique trafic routier Niveau 1A voitures personnelles et camionnettes.

Type de formation

Formation à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art. 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Théorie:

- **Module 1:** procédure
- **Module 2:** connaissance du matériel.
- **Module 3:**

    - Partie 1: danger o[2]
    - Partie 2: désincarcération de victimes
    - Partie 3: Stabilisation psychophysiologique des victimes coincées et/ou gravement blessées

- **Module 4:**
    - Partie 1: gestion du verre.
    - Partie 2: stabilisation

- **Module 5:** techniques de désincarcération base : présentation théorique.

- **Module 6:** techniques de désincarcération avancé : présentation théorique.

- **Module 7:** systèmes de sécurité actifs et passifs/nouveaux matériaux

- **Module 8:** sources d'énergie alternatives.

Pratique:

- **Module 1**: procédure
    - Observer et appliquer concrètement les différentes fonctions lors de la procédure d'engagement.

- **Module 2**: connaissance du matériel
    - Passage en revue du matériel de désincarcération d'une autopompe multifonctionnelle et/ou d'un véhicule de matériel.
    - Matériel spécifique : par ex. Scie récipro et clé à choc …
    - Contenu du sac ST et explications relatives à l'utilisation de ces divers outils.

- **Module 3**: désincarcération de victimes
    - Pose de la minerve.
    - Pose du harnais dorsal.
    - Désincarcération de la victime avec plan dur et ordres de soulèvement
    - Notions de polytraumatismes, mécanismes d'accidents,…

- **Module 4**: gestion du verre et stabilisation
    - Pouvoir appliquer divers matériels et méthodes de stabilisation
    - Pouvoir appliquer divers matériels et méthodes de gestion du verre

- **Module 5**: techniques de désincarcération bases (quelques exemples)
    - Découpage du toit vers l'avant
    - Découpage latéral du toit (sur le côté)
    - Enlèvement complet du toit
    - Ecartement du tableau de bord (utiliser le bélier).
    - Levage du tableau de bord (réalisation d'une petite lucarne)
    - Création d'une troisième porte.
    - …

- **Module 6:** techniques avancées de désincarcération (quelques exemples)
    - b-post rip off.

- méthode de l'huitre.
- tunneling.
- cross ramming.
- …

Finalités:

Le contenu de cette formation est proposé au cadre de base et au cours de la formation continue.

L'accent est davantage mis sur le fait de donner cours de manière charismatique, la connaissance des points problématiques, l'obtention des objectifs des exercices, le travail en toute sécurité, la gestion du temps, le tout en fonction des ST.

A l'issue du cours:

- Les participants sont à même de donner la formation ST au niveau du cadre de base
- Les participants sont dûment informés des différentes composantes de la procédure et sont capables de les enseigner.
- Les participants connaissent le matériel nécessaire aux secours techniques et peuvent en fournir des instructions détaillées.
- Les participants connaissent les différentes facettes de la désincarcération des victimes et ont des connaissances d'un niveau supérieur (polytraumatismes, mécanismes des accidents)
- Les participants connaissent les différentes techniques de désincarcération de base et avancées et sont capables de les enseigner concrètement.
- Les participants sont à même de fournir les explications nécessaires en ce qui concerne les systèmes de sécurité passifs et actifs ainsi que du matériel utilisé dans les véhicules.
- Les participants sont à même de fournir les explications nécessaires sur les différentes sources d'énergie alternative appliquées dans les véhicules.
- Les participants sont capables d'organiser un débriefing au niveau des ST.
- Les participants sont capables d'élaborer un exercice de ST dans sa totalité à l'aide d'une fiche de cours.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures candidat : 40h

Théorie: 16h

Pratique froide: 24h

Pratique chaude: 0h

Composition du groupe en formation

Théorie:

Nombre maximum de participants par groupe: 12

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Pratique :

Groupe divisé en deux petits groupes de six

Pourquoi 6 part. = suivant procédure 6 fonctions différentes

Prérequis

Un bagage technique est un atout

Disposer de FOROP 1 ou assimilé

Décentralisation possible?

Oui, si on peut disposer du matériel didactique suivant :

- 1 autopompe multifonctionnelle et/ou véhicule de matériel avec tout le matériel nécessaire par groupe de six hommes (Ces véhicules peuvent être remplacés par du matériel séparé/en vrac.)
- Chasubles conformes à la procédure
- Epaves de véhicules pour les exercices

Evaluation

Evaluation permanente: le candidat est évalué de manière permanente pendant la formation au niveau pratique (finalités), sur base des critères d'évaluation reprises dans les cartes d'exercices.

Avis Conseil Supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code formation : AT 48 11

Date : 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de Connaissances pour la Sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

PIVO (Brabant flamand)

Titre formation

Théorie permis de conduire C (à titre de préparation de l'examen théorique du permis de conduire C)

Type de formation

Formation destinée à l'obtention d'une **attestation**

(Attestation N03 SPF MOB nécessaire pour accéder à la formation pratique du permis de conduire C)

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

A l'issue de la formation, l'élève est capable de présenter l'examen en vue de l'obtention de la partie théorique du permis de conduire C. Les principes de la conduite prioritaire sont intégrés à cette formation.

Les parties suivantes du code de la route et en particulier le code de la route C sont abordées.

- Notions du code de la route
- Accessoires et documents
- La voie publique
- Les signaux routiers
- Ordres et infractions
- Priorité
- Vitesse
- Manœuvres et mouvements
- Routes et autoroutes
- Eclairage et signalisation
- Conduite défensive
- Accidents et sécurité
- Temps de conduite et temps de repos
- Technique
- Règles générales que le conducteur d'un véhicule prioritaire doit respecter lors de la conduite sur la voie publique

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste:

Théorie: 6h (ou 2x3h)

Pratique à froid: 0h

Pratique à chaud: 0h

Composition du groupe en formation

Nombre minimum de participants par groupe: 8

Nombre maximum de participants par groupe: 20

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Instructeurs – profil et compétences

Grade: pas nécessaire

Compétences professionnelles:

- Minimum 5 ans d'expérience en tant que chauffeur permis de conduire C
  TTT Chargé de cours Théorie permis de conduire C

Conditions d'admission

Etre titulaire du permis de conduire B

Décentralisation possible ?

Oui, si disponibilité de :

- Local de cours avec beamer et connexion internet.

Cours

- Plate-forme E-learning + manuel

Evaluation

Examen dans un centre d'examen officiel

Avis Conseil supérieur

Date: 16/02/106

Avis positif

Approbation par le Ministre

Date : 01/09/2016

Code de formation : AT 50 11

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de Connaissances pour la Sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

PIVO (Brabant flamand)

Titre formation

Pratique permis de conduire C (à titre de préparation à l'examen pratique du permis de conduire C)

Type de formation

Formation destinée à l'obtention d'une attestation (Permis de conduire C)

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

A l'issue de cette formation, l'élève dispose des connaissances nécessaires pour passer l'examen pratique du permis de conduire C au sein d'un centre d'examen pratique officiel.

Pratique:

- Reconnaissance du véhicule (organes de commande, siège du conducteur et réglage des rétroviseurs).
- Contrôles préalables

- Exercices sur le terrain (préparation aux manœuvres d'examen).
- Conduite sur la voie publique (préparation à l'examen, maitrise du véhicule, conduite défensive)

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste:

- Les cours pratiques + examen 10 heures
- En cas d'échec, il n'est possible d'organiser qu'une seule leçon pratique de remédiation + examen (4h) à la demande.

Composition du groupe en formation

Nombre minimum de participants par groupe: 1

Nombre maximum de participants par groupe: 2

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Instructeurs – profil et compétences

Grade: pas nécessaire

Compétences professionnelles:

- Minimum 5 ans d'expérience en tant que chauffeur
- TTT Chargé de cours Théorie permis de conduire C

Conditions d'admission

Etre titulaire du permis de conduire B + attestation N03 (réussite examen théorique)

Décentralisation possible ?

Non, au centre de formation qui dispose de:

- Terrain d'exercice de conduite avec mise en place des manœuvres d'examen
- Lieu de réglage des rétroviseurs

Cours

Avoir déjà réussi la partie théorique du permis de conduire C

Document avec les commentaires récents de l'examen pratique de conduite (GOCA DOC 134)

Matériel

Véhicule d'examen permis de conduire C

Balises, haies et quai de chargement pour les manœuvres d'examen

Evaluation

Examen dans un centre d'examen officiel agréé par SPF MOBILITE ou MTP

Avis Conseil supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code de formation : AT 50 12

Date : 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de Connaissances pour la Sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

PIVO (Brabant flamand)

Titre formation

Pratique permis de conduire CE (à titre de préparation de l'examen de conduite pratique CE)

Type de formation

Formation destinée à l'obtention d'une attestation (Permis de conduire CE)

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

A l'issue de la formation, l'élève dispose des connaissances nécessaires pour passer l'examen pratique du permis de conduire C au sein d'un centre d'examen officiel.

Pratique:

- Connaissance du véhicule (organes de commande, siège du conducteur et réglage des rétroviseurs).
- Contrôles préalables

- Exercices sur le terrain (préparation aux manœuvres d'examen + accrochage et décrochage).
- Conduite sur la voie publique (préparation à l'examen, maitrise du véhicule, conduite défensive)

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste:

- Les cours pratiques + examen 15,5 heures
- En cas d'échec, il n'est possible d'organiser qu'une seule leçon pratique de remédiation + examen (5h) à la demande.

Composition du groupe en formation

Nombre minimum de participants par groupe: 1

Nombre maximum de participants par groupe: 2

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Instructeurs – profil et compétences

Grade: pas nécessaire

Compétences professionnelles:

- Minimum 5 ans d'expérience en tant que chauffeur
- TTT Chargé de cours Théorie permis de conduire CE

Conditions d'admission

Etre titulaire du permis de conduire B + attestation N03 (réussite examen théorique)

Décentralisation possible ?

Non, au centre de formation qui dispose de:

- Terrain d'exercice de conduite avec installation pour les manœuvres d'examen
- Lieu de réglage des rétroviseurs

Cours

Avoir déjà réussi le cours théorique du permis de conduire C

Document avec les explications récentes de l'examen pratique de conduite (GOCA DOC 137)

Matériel

Véhicule d'examen permis de conduire C

Balises, haies et quai de chargement pour les manœuvres d'examen

Evaluation

Examen dans un centre d'examen officiel agréé par SPF MOBILITE ou MTP

Avis Conseil supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code de formation : AT 50 13

Date : 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de Connaissances pour la Sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

PIVO (Brabant flamand)

Titre formation

Recyclage code de la route permis de conduire B/C + règles de conduite prioritaire

Type de formation

Formation destinée à l'obtention d'une attestation

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

A l'issue de cette formation, l'élève est capable d'interpréter les règles du code de la route du permis de conduire C et de les appliquer correctement avec les véhicules d'intervention. Les principes de la conduite prioritaire sont intégrés dans cette formation.

Les parties suivantes du code de la route, en particulier du code de la route C sont abordées.

- Notions du code de la route
- La voie publique
- Les signaux routiers
- Ordres et infractions
- Priorité
- Vitesse
- Manœuvres et mouvements
- Routes et autoroutes
- Eclairage et signalisation
- Conduite défensive
- Accidents et sécurité
- Règles générales que le conducteur d'un véhicule prioritaire doit respecter lors de la conduite sur la voie publique
- Responsabilités

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste:

- Théorie: 3h
- Pratique froide: 0h
- Pratique chaude: 0h

Composition du groupe en formation

Nombre minimum de participants par groupe: 8

Nombre maximum de participants par groupe: 20

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Instructeurs – profil et compétences

Grade: pas nécessaire

Compétences professionnelles:

- Minimum 5 ans d'expérience en tant que chauffeur permis de conduire C
- TTT Chargé de cours théorique permis de conduire C

Conditions d'admission

Etre titulaire du permis de conduire B et/ou C

Décentralisation possible ?

Oui, si disposition de :

- Local de cours avec beamer et connexion internet.

Cours

Brochure de synthèse reprenant les règles pour les chauffeurs

Matériel

Aucun

Evaluation

Le professeur évalue la participation active de l'élève

Avis Conseil supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code de formation : AT 50 14

Date : 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de Connaissances pour la Sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

PIVO (Brabant flamand)

Titre formation

Maitrise de la conduite “conduite préventive avec les véhicules d’incendie – **Exercices pratiques sur terrain de manœuvres”**

Type de formation

Formation destinée à l’obtention d’une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 0 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

A l’issue de la formation, l’élève est capable de rouler avec un (camion) ou un véhicule des services d’incendie en adoptant une conduite préventive et en connaissant les risques. Il améliore son sens de la circulation/du trafic et apprend à prévenir les dommages. Il connait

ses propres limites et celles du véhicule. Grâce à une meilleure maîtrise, il apprend à résoudre les situations difficiles de manière plus sûre.

Les points suivants sont notamment abordés au cours de cette formation :

- Connaissance du véhicule. Les parties mécaniques importantes pour la sécurité de la conduite : être capable de détecter les pannes les plus courantes, en particulier la commande de direction, la suspension, les freins, les pneus, l'éclairage et les indicateurs de direction, les réflecteurs, les rétroviseurs, le pare-brise et les essuie-glaces, le système d'échappement, les ceintures de sécurité et l'avertisseur sonore
- La position du siège, l'utilisation des rétroviseurs & technique de regard, angle mort & points aveugles autour d'un camion.
- Le rayon de braquage, construction avant et arrière ainsi que les limites du véhicule.
- Les dangers relatifs à la marche arrière.
- Systèmes de freinage, freinages de secours, freiner et éviter, distance de freinage/d'arrêt, contrôle du véhicule.
- Les dangers en cas de manœuvres trop rapides.
- Connaissances techniques de base, avec une attention particulière pour les points d'améliorations personnels.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste:

- Théorie : 0h
- Pratique froide : 3h
- Pratique chaude : 0h

Composition du groupe en formation

Nombre minimum de participants par groupe: 1

Nombre maximum de participants par groupe: 2

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Instructeurs – profil et compétences

Grade: pas nécessaire

Compétences professionnelles:

- Minimum 5 ans d'expérience en tant que chauffeur
  TTT Chargé de cours pratique permis de conduire C

Prérequis ?

Etre titulaire du permis de conduire C (CE)

Décentralisation possible ?

Non, au centre de formation qui dispose de:

- Terrain d'exercices de conduite avec installation de manœuvres
- Local de réglage des rétroviseurs

Cours

Brochure de synthèse reprenant les règles pour les chauffeurs de camions

Matériel

Véhicule permis de conduire C (CE)

Balisage, barrières et/ou cônes pour les manœuvres

Evaluation

Evaluation permanente, avec rapport écrit.

Avis Conseil supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code de formation : AT 50 15

Date : 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de Connaissances pour la Sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

PIVO (Brabant flamand)

Titre formation

Maitrise de la conduite - “Conduite préventive avec les véhicules d’incendie – **Pratique sur la voie publique”**

Type de formation

Formation destinée à l’obtention d’une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 0 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 0 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

A l’issue de la formation, l’élève est capable de rouler avec un (camion) ou un véhicule des services d’incendie en adoptant une conduite préventive et en connaissant les risques. Il améliore son sens de la circulation/du trafic et apprend à prévenir les dommages. Il connait

ses propres limites et celles du véhicule. Grâce à une meilleure maîtrise, il apprend à résoudre les situations difficiles de manière plus sûre.

Les points suivants sont notamment abordés au cours de cette formation :

- Connaissance du véhicule.
- La position du siège, l'utilisation des rétroviseurs & technique de regard, angle mort & points aveugles autour d'un camion.
- Le rayon de braquage, construction avant et arrière ainsi que les limites du véhicule.
- Systèmes de freinage, freinages de secours, freiner et éviter, distance de freinage/d'arrêt, contrôle du véhicule.
- Utilisation justifiée du régulateur de vitesse
- Importance de la vigilance et de l'attitude à l'égard des autres usagers de la route
- Les dangers d'une vitesse trop élevée.
- Perception, évaluation et réaction, notamment le temps de réaction et les changements de comportement au niveau du chauffeur à la suite d'une prise de médicaments, d'états émotionnels et de fatigue
- Les principes majeurs de la distance à maintenir entre les véhicules, distance de freinage et tenue de route du véhicules dans des conditions météo et routières diverses
- L'influence de la charge sur le véhicule.
- Caractéristiques des différents types de voieries et prescriptions légales afférentes
- Risques spécifiques liés à l'inexpérience d'autres usagers de la route et aux catégories d'usagers de la route les plus vulnérables tels que les enfants, les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite;
- Utilisation des ceintures de sécurité
- Connaissances techniques de base avec une attention particulière pour les points d'améliorations personnels.

La course est suivie d'une discussion approfondie sur la base des enregistrements.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste:

- Théorie: 0h
- Pratique froide : 6h
- Pratique chaude : 0h

Composition du groupe en formation

Nombre minimum de participants par groupe: 2

Nombre maximum de participants par groupe: 2

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Instructeurs – profil et compétences

Grade: pas nécessaire

Compétences professionnelles:

- Minimum 5 ans d'expérience en tant que chauffeur
- TTT Chargé de cours pratique permis de conduire C

Prérequis

Etre titulaire du permis de conduire pour le véhicule de cours à conduire.

Décentralisation possible ?

Non, au centre de formation qui dispose de:

- Local de réglage des rétroviseurs

Cours

Brochure de synthèse reprenant les règles pour les chauffeurs de camions

Matériel

Véhicule permis de conduire C

Evaluation

Le professeur évalue la participation active de l'élève

Chaque course est suivie d'une discussion approfondie sur la base des enregistrements.

(évaluation permanente avec rapport écrit)

Avis Conseil supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code de formation : AT 50 16

Date : 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la Sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

PIVO (Brabant flamand)

Titre formation

Maitrise de la conduite - Analyse des risques de la conduite prioritaire avec les véhicules d'incendie

Type de formation

Formation destinée à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant différents arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide : 21 euros

Pratique chaude : 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Sapeurs-pompiers chargés de missions prioritaires, mais également les responsables au sein de l'organisation qui sont chargés du suivi du comportement lors de la conduite des collaborateurs et de leur appréciation en cas d'irrégularités

- Législation
- Conduite prioritaire consciente
- Pièges de la conduite prioritaire
- Rôle d'exemple et conduite en intervention avec véhicule reconnaissable
- Vitesse, distance de freinage et distance d'arrêt
- Responsabilités

Vous savez ce qu'est la conduite prioritaire et vous en connaissez les risques. Vous êtes capable d'évaluer l'objectif visé et la nécessité de le réaliser grâce à un comportement de conduite prioritaire. Vous connaissez la législation en la matière. Vous êtes conscient de votre rôle d'exemple.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste:

- Théorie: 3h
- Pratique froide: 0h
- Pratique chaude : 0h

Composition du groupe en formation

Nombre minimum de participants par groupe: 8

Nombre maximum de participants par groupe: 20

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Instructeurs – profil et compétences

Grade: pas nécessaire

Compétences professionnelles:

- Minimum 5 années d'expérience en tant que chauffeur
- TTT Chargé de cours conduite Prio

Prérequis

Non

Décentralisation possible ?

Oui, si disposition de:

- Local de cours équipé d'un beamer et d'une connexion internet

Cours

Syllabus

Matériel

Aucun

Avis Conseil supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code de formation : AT 50 19

Date : 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la Sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

PIVO (Brabant flamand)

Titre formation

Maitrise de la conduite – Conduite de véhicules spéciaux des services d'incendie

Type de formation

Formation destinée à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

A l'issue de la formation, l'élève est capable de rouler de manière à prévenir les accidents et en toute connaissance des risques avec un véhicule spécial des services d'incendie (équipé d'un axe pivotable, 4x4, élévateur, …).

Il améliore son sens du trafic et apprend à prévenir les dégâts. Il apprend à connaitre ses propres limites et celles du véhicule. Il connait les dangers des déportations du véhicule et connait les solutions pour éviter les dégâts. Grâce à une meilleure maîtrise, il apprend à résoudre des situations difficiles de manière plus sûre.

Les points suivants sont notamment abordés dans le cadre de ce cours :

- Connaissance du véhicule. Les parties mécaniques importantes pour la sécurité de la conduite: en particulier les direction, suspension, freins, pneus, éclairage et clignoteurs, rétroviseurs, déportation de la partie arrière.
- Tenue assise, utilisation des rétroviseurs & technique de regard, angle mort & points aveugles autour du camion.
- Le rayon de braquage, construction avant et arrière ainsi que les limites du véhicule.
- Les dangers liés à la marche arrière.
- Les dangers des manœuvres trop rapides.
- Connaissances techniques de base avec une attention particulière pour les points d'améliorations personnels.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste:

héorie: 0h
Pratique froide : 4h
Pratique chaude : 0h

Composition du groupe en formation

Nombre minimum de participants par groupe: 1

Nombre maximum de participants par groupe: 2

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Instructeurs – profil et compétences

Grade: pas nécessaire

Compétences professionnelles:

- Minimum 5 ans d'expérience en tant que chauffeur
- TTT Chargé de cours pratique permis de conduire C

Prérequis

Etre titulaire du permis de conduire C

Décentralisation possible ?

Non, au centre de formation qui dispose de:

- Terrain d'exercice avec installation pour manœuvres
- Local de réglage des rétroviseurs

Cours

Aucun

Matériel

Véhicule pour le permis de conduire C équipé d'un axe pivotable

Cônes et/ou barrières et balises pour les manœuvres

Evaluation

Evaluation permanente, avec rapport écrit. Le professeur évalue la participation active de l'élève

Avis Conseil supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code de formation : AT 50 20

Date : 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la Sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

PIVO (Brabant flamand)

Titre formation

Maitrise de la conduite - “Conduite de véhicules d’incendie avec remorque”

Type de formation

Formation destinée à l’obtention d’une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 0 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 0 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

A l’issue de la formation, l’élève est capable de rouler de manière à prévenir les accidents et en toute connaissance des risques avec un camion des services d’incendie équipé d’une remorque (ou semi-remorque). Il améliore son sens du trafic et apprend à prévenir les dégâts. Il apprend à connaitre ses propres limites et celles du véhicule. Grâce à une meilleure maîtrise, il apprend à résoudre des situations difficiles de manière plus sûre.

Les points suivants sont notamment abordés lors de ce cours :

- Connaissance du véhicule. Les parties mécaniques qui sont importantes pour une conduite sécurisée : en particulier la direction, suspension, freins, pneus, éclairage et clignotants, réflecteurs, rétroviseurs, pare-brise et essuie-glaces, ceintures de sécurité et avertisseur sonore; système de jonction
- Tenue assise, utilisation des rétroviseurs & technique de regard, angle mort & points aveugles autour du camion.
- Le rayon de braquage, construction avant et arrière ainsi que les limites du véhicule.
- Les dangers liés à la marche arrière.
- Systèmes de freinage, freinage d'urgence, freins et déportation, distance de freinage/distance d'arrêt, contrôle du véhicule.
- Les dangers des manœuvres trop rapides.
- Différentes manœuvres
- Accrochage et décrochage sûr et correct de la remorque ou de la semi-remorque
- Répartition de la charge
- Connaissances techniques de base avec une attention particulière pour les points d'améliorations personnels.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste

Théorie: 0h
Pratique froide : 4h
Pratique chaude : 0h

Composition du groupe en formation

Nombre minimum de participants par groupe: 1

Nombre maximum de participants par groupe: 2

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Instructeurs – profil et compétences

Grade: pas nécessaire

Compétences professionnelles

- Minimum 5 ans d'expérience en tant que chauffeur titulaire d'un permis de conduire CE
- TTT Chargé de cours pratique permis de conduire CE

Conditions d'admission

Etre titulaire du permis de conduire CE

Décentralisation possible ?

Non, au centre de formation qui dispose de:

- Terrain d'exercice avec installation pour manœuvres
- Local de réglage des rétroviseurs

Cours

Aucun

Matériel

Véhicule pour le permis de conduire CE (camion avec remorque ou semi-remorque)

Cônes et/ou barrières et balises pour les manœuvres

Evaluation

Examen dans un centre d'examen officiel

Avis Conseil supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code de formation : AT 50 21

Date : 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la Sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

PIVO (Brabant flamand)

Titre formation

Maitrise de la conduite -Train the instructor : formation pour accompagnateurs aux candidats des zones de secours dans le cadre de l'obtention du permis de conduire C (CE)

Type de formation

Formation destinée à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Formation destinée spécifiquement aux accompagnateurs du corps qui accompagnent un élève afin de lui permettre d'acquérir une expérience de conduite supplémentaire avec un

camion, ce qui confère à l'élève de meilleures chances de réussite à son examen de conduite ou moins de dégâts au sein du service.

L'accompagnateur du corps reçoit un vaste éventail de règles dans un cadre d'accords transparent et correct. Intro théorique: code de la route – approche méthodique. Pratique : Contrôles préalables du véhicule – position assise – utilisation des rétroviseurs – toutes les manœuvres d'examen sont expliquées en détail et étape par étape. Course sur la voie publique avec accent mis sur les situations difficiles.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste:

Théorie: 2h
Pratique à froid: 4h
Pratique à chaud: 0h

Composition du groupe en formation

Nombre minimum de participants par groupe: 1

Nombre maximum de participants par groupe: 4

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Instructeurs – profil et compétences

Grade: pas nécessaire

Compétences professionnelles:

- Minimum 5 ans d'expérience en tant que chauffeur titulaire du permis de conduire C (CE)
- Etre membre du personnel d'un service public de secours

Conditions d'admission

Etre titulaire du permis de conduire C

Décentralisation possible ?

Non, au centre de formation qui dispose de:

- Local de cours avec beamer et connexion internet
- Terrain d'exercice avec installation pour manœuvres
- Local de réglage des rétroviseurs

Cours

- Syllabus avec information de base TTT

Evaluation

Le chargé de cours évalue la participation active de l'élève et la disponibilité opérationnelle en tant qu'accompagnateur de corps. Evaluation permanente avec rapport écrit

Avis Conseil supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Date : 01/09/2016

Code de formation : AT 50 22

Service public federal Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

Institut Provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence (IPFASSU) de la Province de Liège – École du Feu

Titre formation

La protection anti-chute - Lot de protection contre les chutes

Type de formation

Formation à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Objectif pédagogique général

Face à une situation dans un environnement où le risque potentiel de chute existe, être capable de se déplacer en binôme et d'assurer son auto-sauvetage (utiliser le matériel de protection individuelle) en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité.

1. INTRODUCTION

Méthodologie : Exposé interactif

Organisation : Grand groupe

2. DOMAINES D'APPLICATION & LIMITES

Objectifs pédagogiques :

- Citer et expliquer la réglementation en vigueur en matière de protection anti-chute ;
- Citer et expliquer les différents domaines d'application de la protection anti-chute ;
- Citer et expliquer les limites en matière de protection anti-chute.

Méthodologie : Exposé interactif

Organisation : Grand groupe

3. LE MATERIEL

Objectifs pédagogiques

- Enoncer et expliquer le cadre légal lié à l'utilisation des EPI de protection contre les chutes ;
- Lister le matériel et l'équipement nécessaires à utiliser face à une situation dans un environnement où le risque potentiel de chute existe ;
- Enoncer et expliquer les caractéristiques et l'usage/l'utilité de chaque élément du matériel/de l'équipement ;
- Enoncer et expliquer les facteurs d'usure/de détérioration du matériel ;
- Entretenir et stocker le matériel/l'équipement (textile et métallique) en appliquant la procédure enseignée ;
- Engager une corde dans un descendeur-assureur autobloquant ;
- S'équiper d'un harnais anti-chute ;
- Connecter la longe absorbeur d'énergie équipée de mousquetons à double sécurité et à large ouverture au harnais anti-chute ;
- Utiliser la longe réglable ;
- Citer, expliquer et appréhender les limites d'application et d'utilisation du matériel mis en œuvre.

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution + Exercices pratiques

Organisation : Grand groupe THEORIE / sous-groupes PRATIQUE

4. LE FACTEUR DE CHUTE & LE FACTEUR DE CHOC

Objectifs pédagogiques :

- Définir et expliquer le concept de facteur de chute ;
- Enumérer et expliquer chaque élément de la formule permettant de calculer le facteur de chute ;
- Utiliser et appliquer la formule permettant de calculer le facteur de chute dans des exercices ;
- Définir et expliquer le concept de force de choc ;
- Citer les exemples de valeurs des forces de choc présentés dans le cours ;
- Citer les exemples de valeurs de résistance présentés dans le cours ;

Méthodologie : Exposé interactif + exercices pratiques

Organisation : Grand groupe

5. LES NŒUDS

Objectifs pédagogiques :

- Enumérer, nommer et distinguer les quatre nœuds indispensables pour la protection anti-chute ;
- Lister et expliquer, pour chaque nœud, les situations spécifiques pour lesquelles leur utilisation est nécessaire ;
- Réaliser les quatre nœuds en appliquant la procédure et les étapes enseignées.

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution + Exercices pratiques

Organisation : Grand groupe THEORIE / sous-groupes PRATIQUE

6. LE CONDITIONEMENT D'UNE CORDE

Objectifs pédagogiques :

- Conditionner une corde dans un sac en vue de l'utiliser sur le terrain (enkiter la corde).

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution + Exercices pratiques

Organisation : Grand groupe (12 candidats) THEORIE / sous-groupes (2x6 candidats) PRATIQUE

7. L'ANCRAGE & L'AMARRAGE

Objectifs pédagogiques :

- Définir et expliquer le concept/la technique d'ancrage ;
- Nommer et distinguer les trois types de supports sur lesquels un ancrage peut être réalisé. Citer, pour chacun de ces supports, des exemples concrets ;
- Nommer, distinguer et expliquer les différentes techniques d'ancrage indispensables à la protection anti-chute. Lister, pour chacune de ces méthodes, le matériel associé ;
- Identifier, pour chaque type de supports sur lesquels un ancrage peut être réalisé, la/les technique(s) appropriée(s) ;
- Définir et expliquer le concept/la technique d'amarrage ;
- Citer les quatre points essentiels garantissant un amarrage de qualité ;
- Nommer, distinguer et expliquer les différentes techniques d'amarrage indispensables à la protection anti-chute. Lister, pour chacune de ces méthodes, le matériel associé ;
- Identifier, pour chaque type d'ancrage, la/les technique(s) d'amarrage appropriée(s) ;
- Poser un amarrage sur un ancrage naturel, structurel ou artificiel en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité.

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution + Exercices pratiques

Organisation : Grand groupe THEORIE / sous-groupes PRATIQUE

8. LA MARCHE GENERALE DES OPERATIONS

Objectifs pédagogiques :

- Citer (de manière chronologique) et expliquer les éléments à prendre en compte, les règles de base et la procédure à suivre en cas d'intervention dans un environnement ou le risque potentiel de chute existe ;
- Face à une situation dans un environnement où le risque potentiel de chute existe, appliquer les règles de base liées à la marche générale des opérations en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité.

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution + Exercices pratiques

Organisation : Grand groupe THEORIE / sous-groupes PRATIQUE

9. LA PROTECTION MUTUELLE CONTRE LES CHUTES

Objectifs pédagogiques :

- Expliquer l'intérêt (objectif) de la protection mutuelle contre les chutes ;
- Citer et expliquer les limites en matière de protection mutuelle contre les chutes ;
- Citer et expliquer les précautions à prendre en matière de protection mutuelle contre les chutes ;
- Citer et expliquer les étapes à réaliser avant, pendant et après l'intervention. Pour chacune de ces étapes, identifier le/les rôle(s) de chacun des intervenant(s) ;
- Face à une situation dans un environnement où le risque potentiel de chute existe, être capable de se déplacer en binôme en respectant la procédure enseignée et les règles de sécurité.
    - Progresser obliquement ou horizontalement sur une ligne de vie avec passages de fractionnement ;
    - Assurer la progression (montée et descente) d'un équipier engagé sur une pente n'excédant pas 55° ;
    - Au sein du binôme :

- communiquer de manière claire et précise en utilisant le vocabulaire approprié (sans crier) ;
- analyser la situation et définir la manœuvre à effectuer ;
- se répartir les tâches.

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution + Exercices pratiques

Organisation : Grand groupe THEORIE / sous-groupes PRATIQUE

10. TECHNIQUES D'EXCEPTION, AUTO-SAUVETAGE

Objectifs pédagogiques :

- Définir et expliquer les deux techniques d'évacuation d'urgence présentées dans le cours ;
- Face à une situation dans un environnement où le risque potentiel de chute existe, être capable d'assurer son auto-sauvetage (utiliser le matériel de protection individuelle) en appliquant la procédure enseignée et en respectant les règles de sécurité ;
  - Exécuter son auto-sauvetage à l'aide de moyens « riches » (un descendeur-assureur autobloquant) au départ d'une façade, d'une fenêtre, d'un balcon ;
  - Exécuter son auto-sauvetage à l'aide de moyens « pauvres » (un mousqueton « poire » à verrouillage et nœud ½ cabestan) au départ d'une façade, d'une fenêtre, d'un balcon.

Méthodologie : Exposé interactif + Démonstration-Exécution + Exercices pratiques

Organisation : Grand groupe THEORIE / sous-groupes PRATIQUE

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste: 8h

Théorie: 1h

Pratique froide: 6h

Gestion & préparation du matériel : 1h

Pratique chaude: néant

Composition du groupe en formation

Nombre maximum de participants par groupe

- Théorie : 24
- Pratique froide : 4
- Pratique chaude : néant

Instructeurs – profil et compétences

Etre détenteur du certificat « Équipier sauvetage par cordes (IMP-2) » ou du certificat « Chef d'équipe sauvetage par cordes (IMP-3) » actuellement délivrés par l'École du Feu de la Province de Liège[9].

Etre opérationnel IMP-2 ou IMP-3. À savoir : être en ordre de recyclage et avoir réussi le test annuel opérationnel.

Etre détenteur d'une attestation de réussite « Lot de protection contre les chutes » délivrée par l'École du Feu de la Province de Liège.

Prérequis

Non

Lieu de la formation en exigences d'accommodation

Locaux de formation pour la théorie (aménagement et équipement) :

- Vidéoprojecteur
- Tableau blanc ou vert
- Marqueurs ou craies

Accommodation pour la pratique (terrain et équipement) :

- **Site approprié** : zone d'exercices et structures aménagées (échafaudages, reconstitution de balcons, de toits, etc.)
- **Local/garage :** espace suffisamment grand et proche du local théorique pour réaliser certains exercices pratiques

Cours

Syllabus (KCCE)

Présentation PPT (théorie)

Organisation

Centre de formation de la Province de Liège (École du Feu), délocalisé au poste de secours d'Aywaille- centre de formation GRIMP.

[9] *Dans l'attente de la reconnaissance officielle du KCCE pour ces certificats.*

Tous les autres centres de formation peuvent également organiser ce type de formation pour autant qu'ils puissent faire appel à des instructeurs qualifiés et qu'ils disposent des infrastructures et du matériel nécessaires au bon déroulement de la formation.

Matériel

Partie théorique

- Un projecteur
- Des marqueurs/craies
- Un tableau

Partie pratique

2 kits LPCC complets pour l'ensemble des ateliers

1 kit de montage atelier + assurage (mousquetons, poulies, sangles ,protection de cordes, cordes, descendeurs autobloquants)

1 kit LPPC comprend :

- 1 sac de transport de 45 litres, couleur vive
- 2 harnais antichute (CE EN 361)
- 2 longes en Y avec absorbeur d'énergie se terminant par 2 mousquetons à grande ouverture (MGO)
- 2 mousquetons demi-lune (connexions entre la longe et le harnais)
- 1 longe réglable de 3 mètres
- 10 mousquetons parallèles à verrouillage automatique
- 4 mousquetons type HMS (forme de poire) à verrouillage automatique
- 6 sangles de 80 cm
- 4 sangles de 150 cm
- 1 corde de 30 mètres semi-statique de type A de 11,5 mm de diamètre avec terminaisons cousues
- 2 protège-cordes
- 1 descendeur-assureur autobloquant

Evaluation

Evaluation permanente, avec rapport écrit (ateliers pratiques)

Avis Conseil Supérieur

Date: 01/06/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code formation : AT 54 14 Date : 01/09/2016

Dossier de demande de formation

Demandeur

Campus Vesta

Tite Formation

Recyclage Antenne FIST – pratique

Type de formation

Formation à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

Arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art. 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

- Les Antennes FiST sont capables de classer, lors d'une intervention de grande ampleur, les différents types de victimes en victimes primaires, secondaires et tertiaires, en fonction de l'impact subi.
- Les Antennes FiST sont en mesure de désigner les différents moments d'interventions de soutien et de définir ces différentes formes d'accueil au niveau du fond.

- Les Antennes FiST sont en mesure de nommer et expliquer de manière chronologique les différentes formes d'accueil : entretiens one-on-one, démobilisation, defusing et (critical incident stress) débriefing.
- Les Antennes FiST sont en mesure de nommer les différences entre des interventions dépressogènes (extrêmement tristes), traumatogènes (mettant la vie en danger) et exhaustogènes (éreintantes, de longue durée) et d'expliquer l'influence de ces différences au niveau de l'accueil à proposer.
- Les Antennes FiST sont en mesure de reconnaitre les différents stades d'une situation potentiellement mortelle et de faire le lien avec des phénomènes de « dissociation » qui peuvent surgir pendant et juste après une intervention traumatogène : perte de contact avec la réalité, changement de l'espace/la conscience de temps, expérience du tunnel, travailler en pilotage automatique, black-out, etc.
- Ils sont en mesure d'expliquer les principes de la stabilisation rapide selon différentes techniques.
- Les Antennes FiST sont en mesure de mener un entretien post-intervention – entretien de récupération – à l'aide de 5 questions de base :
    - Qu'avez-vous fait (pu faire) au cours de l'intervention?
    - Comment cela s'est passé d'après vous (pour vous)?
    - A quels problèmes avez-vous été confronté au cours de cette intervention ?
    - Comment allez-vous à présent?
    - Estimez-vous qu'il soit utile de revenir sur cette intervention au cours des prochains jours?
- Les Antennes FiST reconnaissent les interventions pour lesquelles ils doivent faire appel au FiST pour un soutien post-intervention supplémentaire et sont également en mesure de citer les différentes étapes de la prise de contact avec FiST et/ou le planning d'une intervention de soutien.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste: 3h

Théorie: 0h

Pratique froide: 3h

Pratique chaude: 0h

Composition du groupe en formation

Nombre maximum de participants par groupe: 15

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Connaissances et aptitudes préalables

Etre titulaire de l'attestation Antenne FIST (AT 17 11)

Décentralisation possible?

Oui

Evaluation

Evaluation permanente avec rapport écrit

Avis Conseil Supérieur

Date: 01/06/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code formation: AT 17 13

Date: 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

Campus Vesta

Titre formation

Recyclage Antenne FIST – théorie

Type de formation

Formation à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

Arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art. 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

- Les Antennes FiST sont capables de classer, lors d'une intervention de grande ampleur, les différents types de victimes en victimes primaires, secondaires et tertiaires, en fonction de l'impact subi.

- Les Antennes FiST sont en mesure de désigner les différents moments d'interventions de soutien et de définir ces différentes formes d'accueil au niveau du fond.
- Les Antennes FiST sont en mesure de nommer et expliquer de manière chronologique les différentes formes d'accueil : entretiens one-on-one, démobilisation, defusing et (critical incident stress) débriefing.
- Les Antennes FiST sont en mesure de nommer les différences entre des interventions dépressogènes (extrêmement tristes), traumatogènes (mettant la vie en danger) et exhaustogènes (éreintantes, de longue durée) et d'expliquer l'influence de ces différences au niveau de l'accueil à proposer.
- Les Antennes FiST sont en mesure de reconnaitre les différents stades d'une situation potentiellement mortelle et de faire le lien avec des phénomènes de « dissociation » qui peuvent surgir pendant et juste après une intervention traumatogène : perte de contact avec la réalité, changement de l'espace/la conscience de temps, expérience du tunnel, travailler en pilotage automatique, black-out, etc.
- Ils sont en mesure d'expliquer les principes de la stabilisation rapide selon différentes techniques.
- Les Antennes FiST sont en mesure de mener un entretien post-intervention – entretien de récupération – à l'aide de 5 questions de base :
    - Qu'avez-vous fait (pu faire) au cours de l'intervention?
    - Comment cela s'est passé d'après vous (pour vous)?
    - A quels problèmes avez-vous été confronté au cours de cette intervention ?
    - Comment allez-vous à présent?
    - Estimez-vous qu'il soit utile de revenir sur cette intervention au cours des prochains jours?
- Les Antennes FiST reconnaissent les interventions pour lesquelles ils doivent faire appel au FiST pour un soutien post-intervention supplémentaire et sont également en mesure de citer les différentes étapes de la prise de contact avec FiST et/ou le planning d'une intervention de soutien.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste: 3h

Théorie: 0h

Pratique froide: 3h

Pratique chaude: 0h

Composition du groupe en formation

Nombre maximum de participants par groupe: 15

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Prérequis ?

Etre titulaire de l'attestation Antenne FIST (AT 17 11)

Décentralisation possible?

Oui

Evaluation

Evaluation écrite

Avis Conseil Supérieur

Date: 01/06/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code formation: AT 17 12

Date: 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la Sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

OCBB

Titre formation

Sauvetage du sauveteur, module Fireground Survival

Type de formation

Formation destinée à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Théorie:

- *Introduction*
- *Le Mayday.*?
  - Un Mayday réussi.
  - Pourquoi, quand et comment?

- *Localisation et sectorisation.*
    - Système ABCD
        - Par l'intérieur.
        - Utilisation de coins et de quadrants.
        - Par l'extérieur, utilisation de coins et de secteurs.
    - Division verticale d'un bâtiment.

.

Pratique froide

Tous les exercices se font avec l'équipement incendie et air comprimé.

1) S'exercer aux passages et techniques sur divers modules de base:

- Cadre de base (démo)
- Modules à câbles
- Passage haut – bas
- Passage latéral

2) Appliquer et exercer les techniques apprises sur l'ensemble du parcours Fireground Survival.

3) Mise en œuvre pratique lors des passages du Mayday, travailler à l'automatisation.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures candidat : 9h

Théorie: 2h

Pratique à froid: 7h

Composition du groupe en formation

Nombre minimum de participants par groupe: 4

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Prérequis

Une attestation médicale récente (< 6 mois) certifiant que l'élève est apte à exécuter des travaux lourds en portant une protection respiratoire.

Décentralisation possible ?

Oui, moyennant les conditions ci-après:

Locaux de cours (aménagement et équipement):

- Local de cours chauffé avec tableau blanc, beamer et flipchart.

Accommodation pratique (terrain et équipement):

- Espace couvert pour la mise en place d'un parcours BIN Fireground Survival selon les plans de BIN. 10 modules sont nécessaires pour 8 participants. 200m^2 doivent être prévus à cet effet.
- Les modules et le parcours sont réalisés et mis en place à l'avance, pas au cours de la formation TTT.
- Vestiaires chauffés et douches.

Evaluation

Evaluation permanente, avec rapport écrit

Avis Conseil supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

Approbation du Ministre

Code de la formation: AT 47 12

Date: 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

KCCE

Titre formation

Secours techniques trafic routier Niveau 1A voitures personnelles et camionnettes.

Type de formation

Formation destinée à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art. 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Théorie:

- **Module 1:** procédure
- **Module 2:** connaissance du matériel.
- **Module 3:**
  - Partie 1: danger o[2]
  - Partie 2: désincarcération de victimes

    - Partie 3: stabilisation psychophysiologique des victimes coincées et/ou gravement blessées

- **Module 4:**
    - Partie 1: gestion du verre.
    - Partie 2: stabilisation

- **Module 5:** techniques de désincarcération base : présentation théorique.

- **Module 6:** techniques de désincarcération avancé : présentation théorique.

- **Module 7:** systèmes de sécurité actifs et passifs/nouveaux matériaux

- **Module 8:** sources d'énergie alternatives.

Pratique:

- **Module 1**: procédure
    - Observer et appliquer concrètement les différentes fonctions lors de la procédure d'engagement.

- **Module 2**: connaissance du matériel
    - Passage en revue du matériel de désincarcération d'une autopompe multifonctionnelle et/ou d'un véhicule de matériel.
    - Matériel spécifique : par ex. Scie récipro et clé à choc …
    - Contenu du sac ST et explications relatives à l'utilisation de ces divers outils.

- **Module 3**: désincarcération de victimes
    - Pose de la minerve.
    - Pose du harnais dorsal.
    - Désincarcération de la victime avec plan dur et ordres de soulèvement
    - Notions de polytraumatismes, mécanismes d'accidents,…

- **Module 4**: gestion du verre et stabilisation
    - Pouvoir appliquer divers matériels et méthodes de stabilisation
    - Pouvoir appliquer divers matériels et méthodes de gestion du verre

- **Module 5**: techniques de désincarcération bases (quelques exemples)
    - Découpage du toit vers l'avant
    - Découpage latéral du toit (sur le côté)
    - Enlèvement complet du toit
    - Ecartement du tableau de bord - dashroll (utiliser le bélier).
    - Levage du tableau de bord - dashlift (réalisation d'une petite lucarne)
    - Création d'une troisième porte.
    - …

Finalités:

A l'issue du cours, les participants connaissent la procédure de désincarcération trafic routier 1A et sont à même de l'appliquer concrètement.

Les participants connaissent le matériel nécessaire aux secours techniques et sont à même de l'utiliser.

Les participants connaissent les différentes facettes de la désincarcération des victimes et sont à même de les appliquer concrètement

Les participants connaissent les différentes techniques de désincarcération de base et sont capables de les appliquer concrètement.

Les participants connaissent les différentes techniques de désincarcération avancées.

Les participants connaissent les systèmes de sécurité actifs et les matériaux utilisés dans les véhicules.

Les participants sont capables de distinguer les différentes sources d'énergie alternatives utilisées dans les véhicules et en ont une connaissance de base.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures candidat : 16h

Théorie: 4h

Pratique froide: 12h

Pratique chaude: 0h

Composition du groupe en formation

Théorie:

Nombre maximum de participants par groupe: 12

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Pratique :

Groupe divisé en deux petits groupes de six

(Pourquoi 6 part. = suivant procédure 6 fonctions différentes)

Prérequis

Non

Délocalisable ?

Oui, si on peut disposer du matériel didactique suivant :

- 1 autopompe multifonctionnelle et/ou un véhicule de matériel avec tout le matériel nécessaire par groupe de six hommes (Ces véhicules peuvent être remplacés par du matériel séparé/en vrac.)
- Chasubles conformes à la procédure
- Epaves de véhicules pour les exercices

Evaluation

Evaluation permanente: le candidat est évalué de manière permanente pendant la formation au niveau pratique, sur base des critères d'évaluation des cartes d'exercices.

Avis Conseil Supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

Approbation par le Ministre

Code formation : AT 35 11

Date : 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

KCCE

Titre Formation

Mise à jour de la formation sécurisation des interventions sur la voie publique (base)

Type de formation

Formation à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

- Loi du 4 aout 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail
- AR du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique
- AR du 27 avril 2007 modifiant l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique
- CM du 4 mars 2008 relative à la compétence des services d'incendie de régler la circulation routière en cas d'intervention sur la voie publique.
- Arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.
- Arrêté royal du 10 novembre 2012 déterminant les conditions minimales de l'aide adéquate la plus rapide et les moyens adéquats.
- Arrêté royal du 30 août 2013 déterminant les normes minimales en matière d'équipement de protection individuelle et d'équipement complémentaire que les zones de secours et les prézones mettent à la disposition de leur personnel opérationnel.
- AR du 29 janvier 2014 modifiant l'arrêté royal du 15 mars 1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles, leurs remorques, leurs éléments ainsi que les accessoires de sécurité, l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique et l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art. 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

- Connaître la législation adéquate en matière de port de la ceinture et de l'usage de la bande d'arrêt d'urgence par les véhicules prioritaires.
- Sensibilisation à la mise en place d'une protection physique à l'aide de matériel vidéo
- Rafraîchir les connaissances relatives à l'influence de lumières vives sur la visibilité du personnel et de véhicules dans l'obscurité.
- Apprentissage de la mise en place adéquate des véhicules de balisage avec un minimum de distances et dans un rayon de 100m.
- Apprentissage de l'interprétation stricte des conditions de mise en place d'une nasse
- Apprendre à se mettre à l'abri derrière le rail de sécurité en attendant l'arrivée sur les lieux d'un véhicule de balisage supplémentaire lorsque plusieurs bandes de circulation sont bloquées.
- Répétition de l'interdiction, sur les voies express et les autoroutes, de se diriger en amont du véhicule de balisage et de donner des instructions de circulation à partir de cet endroit.
- Exercice pratique en fonction des nouvelles actions tactiques lorsque l'on quitte le véhicule et lors de la mise en place des cônes de circulation (fermeture des portes, position les uns par rapport aux autres, gestes effectués avec la lampe torche,…)

Par chapitre, les méthodes de formation ci-après sont prévues :

- Classique, en groupe : Théorie
- Répartition en groupes plus petits : lors de la pratique (2 chargés de cours)
- Visite d'étude en déplacement : Déplacement vers un terrain d'exercice lorsque le centre de formation ne dispose pas d'un terrain reprenant les marquages routiers de type « autoroute »

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures cursiste: 3h

Théorie: 2h

Pratique froide: 1h (terrain d'exercice)

Pratique chaude : 0h

Composition du groupe en formation

Nombre maximum de participants par groupe: 24

Nombre d'instructeurs par groupe: 1 pour la théorie, 2 pour la pratique

Connaissances ou aptitudes préalables

Etre titulaire de l' »ancienne » attestation 'Sécurisation des interventions sur la voie publique (base)' (AT 37 11), délivrée avant 2016.

Décentralisation possible?

Oui, si un terrain d'exercices (terrain avec des marquages routiers de type "autoroute") est disponible.

Evaluation

Evaluation écrite en ce qui concerne la théorie: Un examen écrit avec des questions obligatoires (et des réponses) ainsi que des questions facultatives est rédigé chaque année par l'expert fédéral en cette matière. Le chargé de cours est tenu d'utiliser cet examen pour évaluer les candidats.

Evaluation permanente pour le volet pratique (critère et grille d'évaluation jointe)

Avis Conseil supérieur

Date: 01/06/2016

Avis positif

(Avis initial: 18/02/2011)

Approbation par le Ministre

Code formation: AT 37 13

Date: 01/09/2016

Service public fédéral Intérieur
Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile

Dossier de demande de formation

Demandeur

KCCE

Titre formation

Véhicules hybrides et électriques

Type de formation

Formation destinée à l'obtention d'une **attestation**

Base légale

AR du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux.

Tarifs de subvention

AR du 18 novembre 2015 (art. 52) (tarifs de base, à indexer)

Théorie: 4 euros

Pratique froide: 21 euros

Pratique chaude: 43 euros

Contenu de la formation et objectifs pédagogiques (finalités)

Théorie:

- Module 1: introduction.
- Module 2: sources d'information
- Module 3: concepts de base électricité
- Module 4: composantes des véhicules/périphériques électriques/hybrides.
- Module 5: types de véhicules hybrides/électriques
- Module 6: risques pour le secouriste
- Module 7: équipements de base/EPI et autre matériel

- Module 8: règles de base pour la sécurisation de véhicules hybrides et électriques
- Module 9: règles de base pour d'autres situations
- Module 10:problématique et cas

Pratique:

- Reconnaître de manière concrète et effective les composantes des véhicules électriques et hybrides et comprendre leur utilité
- Apprendre à travailler avec des Rescue sheets et des Emergency Response Guides
- Effectuer une reconnaissance/approche/mise en sécurité d'un véhicule hybride et/ou électrique dans une situation pratique
- Résoudre les problématiques et développer les cas par petits groupes

Finalités: à l'issue du cours

- Les participants connaissent les différents types de véhicules hybrides et électriques avec leurs caractéristiques et risques respectifs et sont à même de les distinguer.
- Les participants savent ce qu'est une Rescue sheet, quelles informations on peut y retrouver et sont à même de travailler concrètement avec ces documents.
- Les participants savent ce que sont les Emergency Response Guides et quelles informations on peut y retrouver.
- Les participants savent quel équipement de base et autres EPI sont nécessaires lors des interventions impliquant des véhicules hybrides et électriques.
- Les participants savent quel matériel est à disposition.
- Les participants sont à même de poser les actes nécessaires pour mettre en sécurité le véhicule ou les installations.
- Les participants connaissent les procédures en cas d'intervention technique et/ou d'incendie de ces véhicules.

Durée de la formation (nombre d'heures)

Nombre d'heures candidat: 6h

Théorie: 3h

Pratique froide: 3h

Pratique chaude: 0h

Composition du groupe en formation

Nombre maximum de participants par groupe : 15

Nombre d'instructeurs par groupe: 1

Prérequis

Non

Délocalisation possible?

Oui, si on dispose du matériel didactique adéquat : véhicules électriques et/ou hybrides, et les composantes.

Evaluation

L'évaluation écrite se fait à la fin de la formation en répondant à 10 questions à choix multiple

Avis Conseil Supérieur

Date: 16/02/2016

Avis positif

(approbation initiale : 20/02/2014)

Approbation par le Ministre

Code formation : AT 34 11

Date : 19/07/2016